

LETTRE PRÉVENTION SÉCURITÉ N°14

OCTOBRE 2026

SOMMAIRE

1	BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ [SAISON 2025-2026]
1.1	Avant-propos
1.2	Ratio sinistres/nombres de licenciés
1.3	Les sinistres par activité
1.4	Répartition des sinistres par catégories d'âges [mineurs et majeurs]
1.5	Répartition des sinistres selon l'encadrement des séances
1.6	Gravité des sinistres
1.6.1	En escalade
1.6.2	En ski-alpinisme/ski de randonnée
1.6.3	En canyoning
1.6.4	En alpinisme
1.6.5	En via ferrata
1.7	Les principales causes d'accidents par activité
1.7.1	Nomenclature des causes d'accident
1.7.2	En escalade de bloc
1.7.3	En escalade à corde
1.7.4	En escalade sur enrouleur
1.7.5	En ski-alpinisme/ski de randonnée
1.7.6	En canyoning
1.7.7	En alpinisme
2	LES RETOURS D'EXPÉRIENCE [REX]
2.1	Escalade de bloc en salle [SAE]
2.2	Escalade à corde en salle [SAE]
2.3	Escalade à corde en extérieur [SNE]
2.4	Ski de randonnée
2.5	Canyoning
3	GESTION DU RISQUE, BOULEVERSEMENT CLIMATIQUE : LE DOSSIER DE LA RENTRÉE
3.1	Savoir renoncer : une compétence essentielle
3.2	Bouleversement climatique

4	ERREURS D'ASSURAGE ET SYSTÈMES D'ASSURAGE EN ESCALADE : DÉCOUVREZ LES CHIFFRES
4.1	Introduction
4.2	Les chiffres par système d'assurance sur deux saisons sportives [2024—2025 et 2025—2026]
4.3	Lancement d'une enquête ouverte à tous et toutes sur les systèmes d'assurance en escalade
4.4	Pas de bon grimpeur bonne grimpeuse sans un bon assureur une bonne assureuse !
4.5	Tableau comparatif des systèmes d'assurance [mise à jour 2026]

5	RÈGLES DE SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES
5.1	Escalade [mise à jour des règles d'organisation escalade]

6	RAPPEL DES ACTUALITÉS "SÉCURITÉ" DIFFUSÉES CES DERNIERS MOIS
----------	---

7	VOS OUTILS AU QUOTIDIEN
7.1	Déclaration d'accident : comment faire ?
7.2	Assurance individuelle accident : à quoi ça sert ?
7.3	Règles, recommandations et affiches sécurité : où les trouver ?
7.4	Fiches médicales premiers secours en montagne

LÉGENDE :
[🔗] — LIEN CLIQUABLE

1 BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ SAISON 2025 — 2026

1.1 AVANT-PROPOS

La Lettre Prévention Sécurité [LPS] dresse, chaque année, le bilan de l'accidentalité de la saison passée au sein de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade [FFME]. Ce bilan est établi sur la base des déclarations d'accidents des licenciés FFME dans le cadre de leur pratique sportive en lien avec les activités couvertes par [FFME] — l'assurance FFME. Ces déclarations sont qualifiées par

une équipe de techniciens de la fédération selon une nomenclature d'accidents détaillée ci-après.

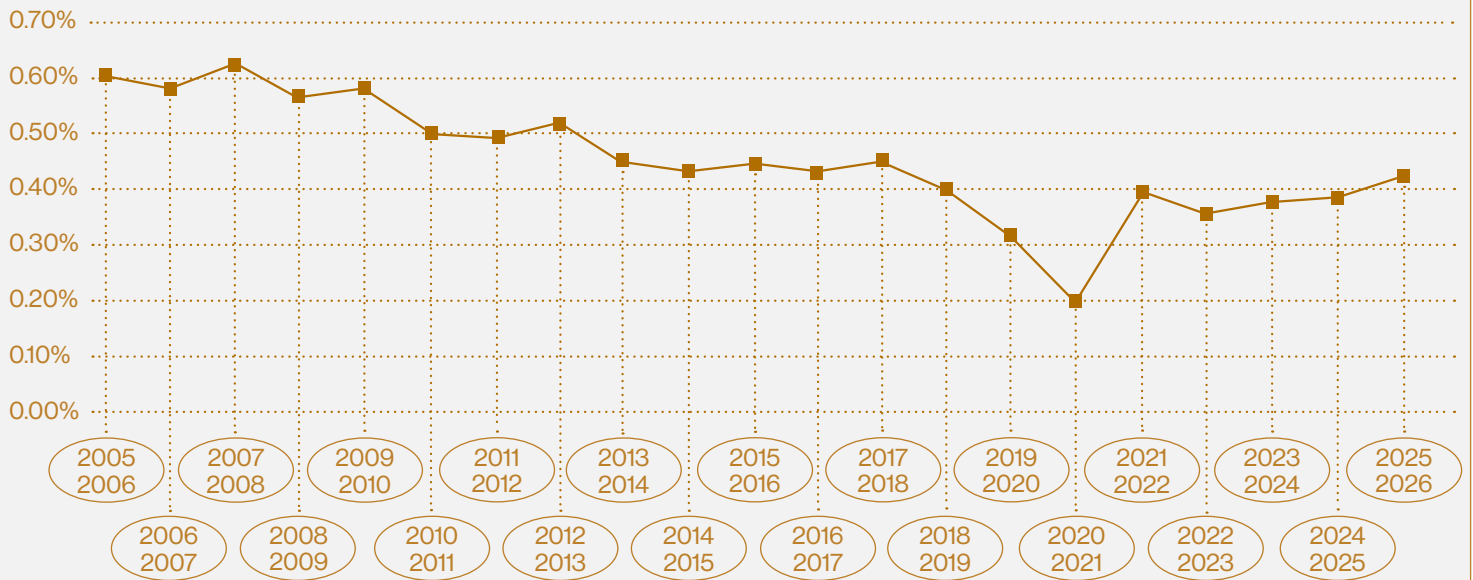
Les incidents et accidents graves font l'objet d'un REX [Retour d'expérience] qui alimente, notamment, la rubrique dédiée de cette newsletter. L'historique de nos précédentes LPS est à retrouver sur : [FFME] — <https://www.ffme.fr/lettre-prevention-securite/>

1.2 RATIO SINISTRES/NOMBRE DE LICENCIÉS

Période observée [du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026]

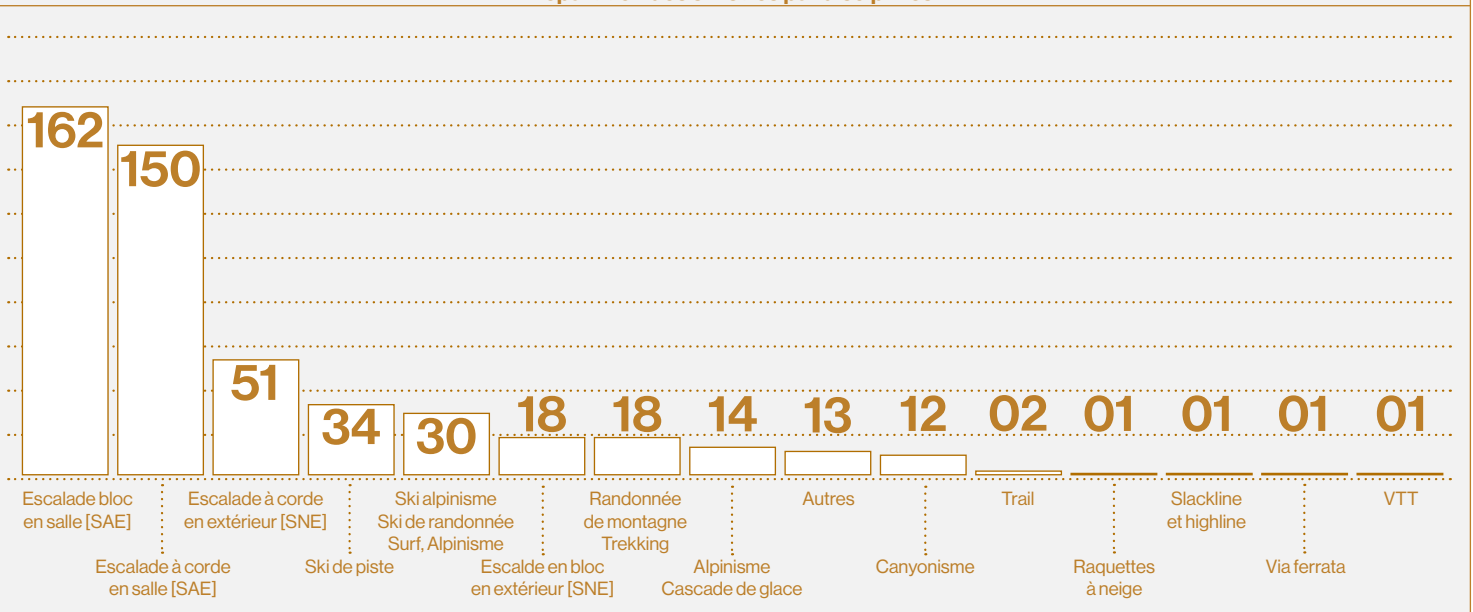
La saison 2025 — 2026 a comptabilisé 121 101 licenciés pour **508 sinistres**. Cette saison, le ratio passe de 0.38% à 0.42%. Ce ratio indique que 4 licenciés sur 1000 ont déclaré un accident lors de la saison 2025 — 2026.

Ratio sinistres/personnes licenciées



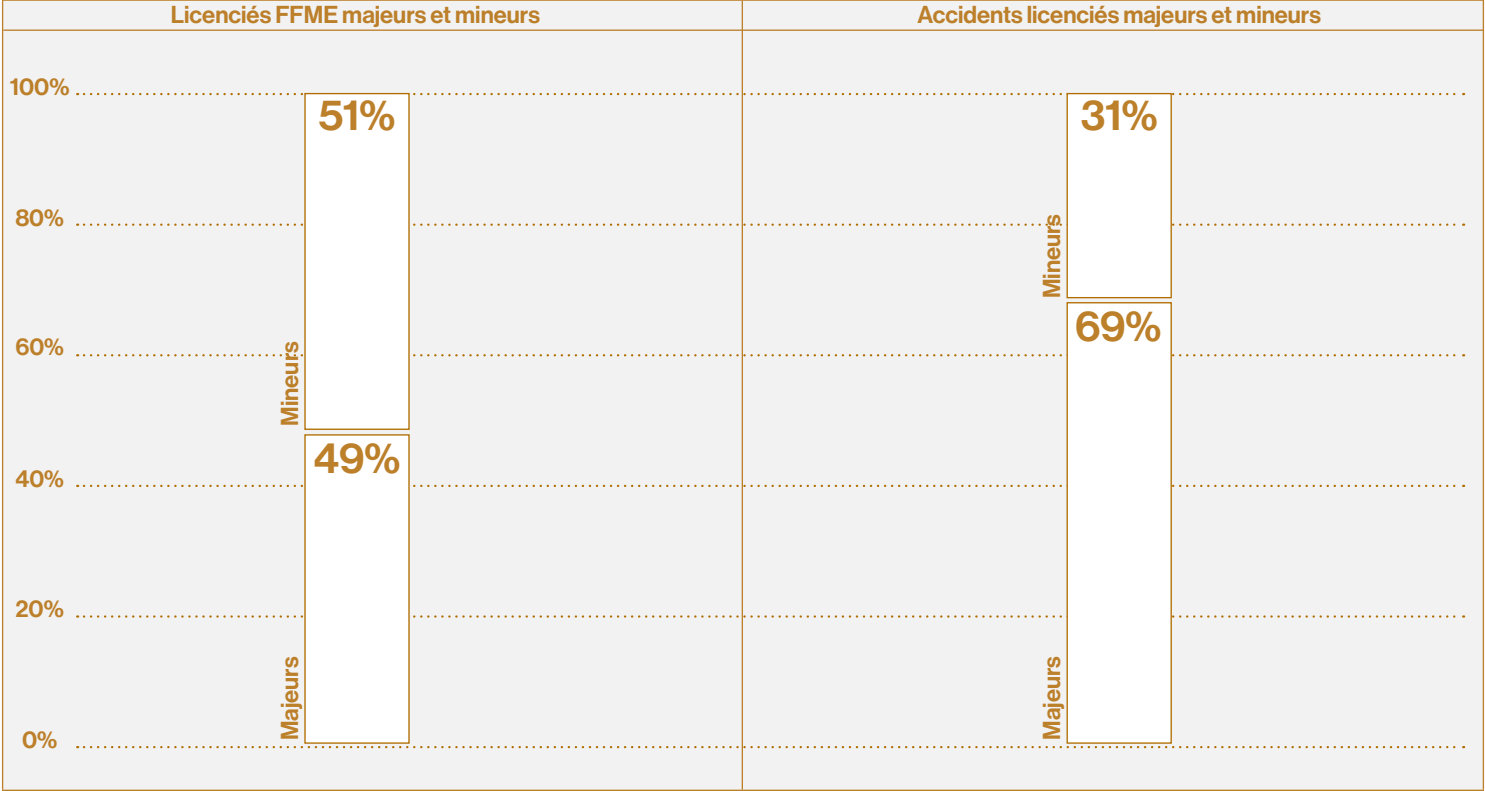
1.3 LES SINISTRES PAR ACTIVITÉ

Répartition des sinistres par disciplines



75% des sinistres concernent l'escalade sous toutes ses formes contre 78% en 2025. Le volume de sinistres reste globalement stable pour toutes les activités de la fédération, [en escalade, 381 sinistres sur la saison 2025 — 2026 contre 370 sinistres sur la saison 2024 — 2025].

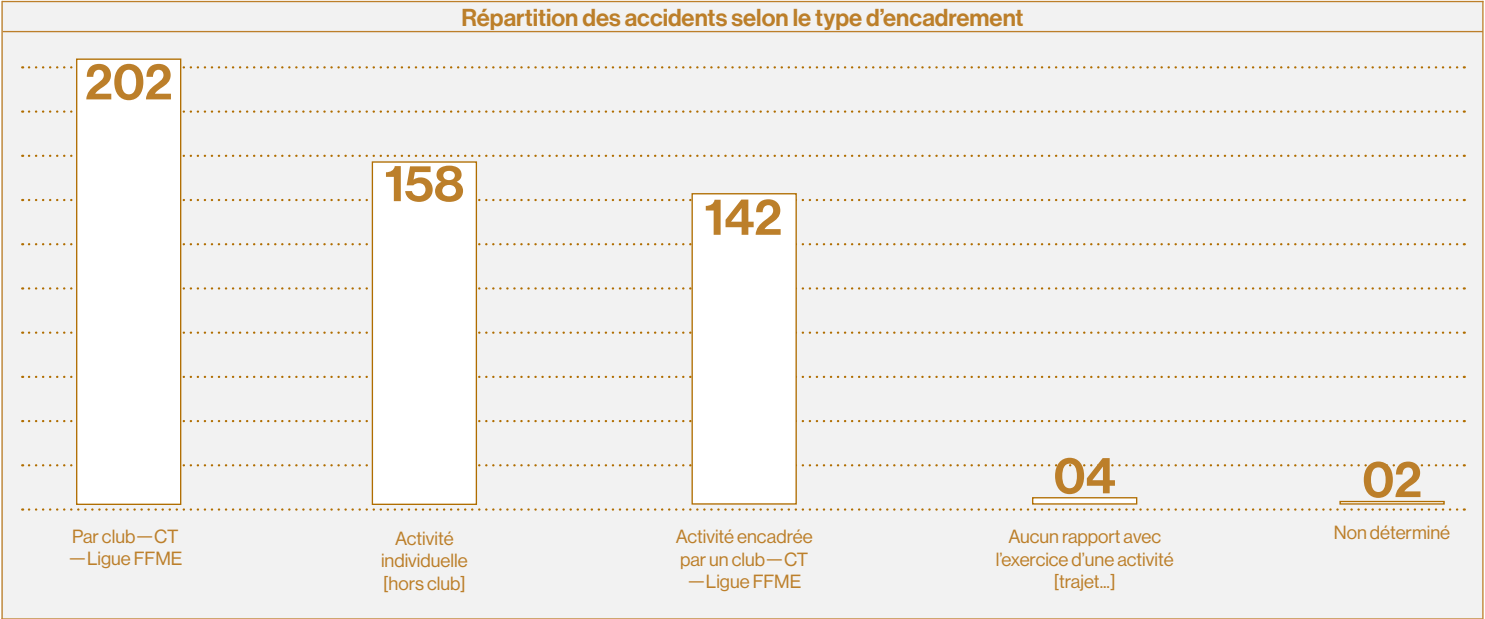
1.4 RÉPARTITION DES SINISTRES PAR CATÉGORIE D'ÂGES [MINEURS ET MAJEURS]



La proportion des licenciés majeurs et mineurs [identique à celle de la saison précédente] est quasiment équilibrée, avec 49% de majeurs pour 51% de mineurs.
69% des sinistres concernent les majeurs, 31% les mineurs.

Il y a une augmentation de la sinistralité des mineurs, les causes principales étant les mauvaises réceptions et les mouvements traumatisants [29% en 2025].*Vigilance sur le renforcement musculaire et l'apprentissage de la chute en école d'escalade.*

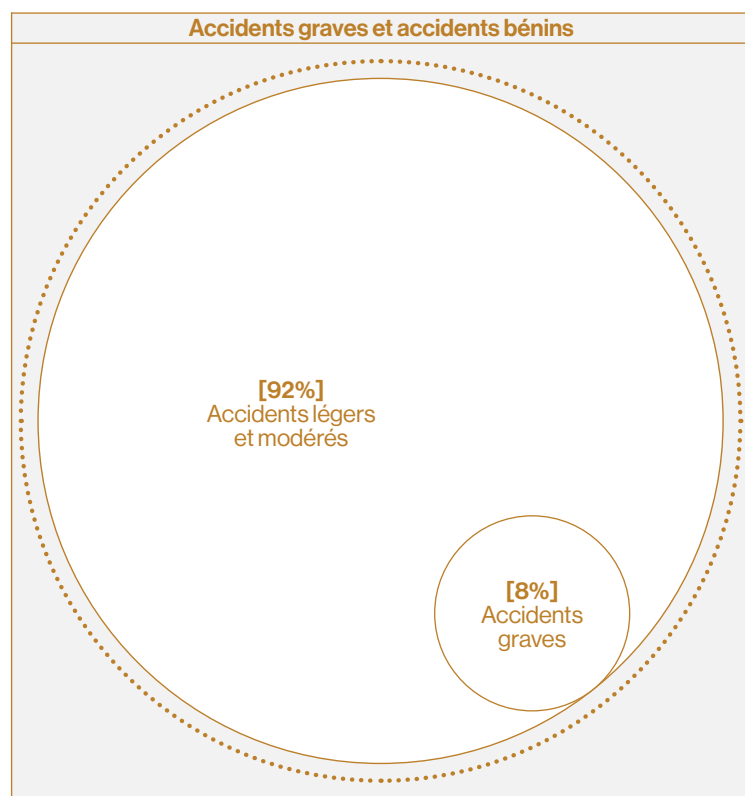
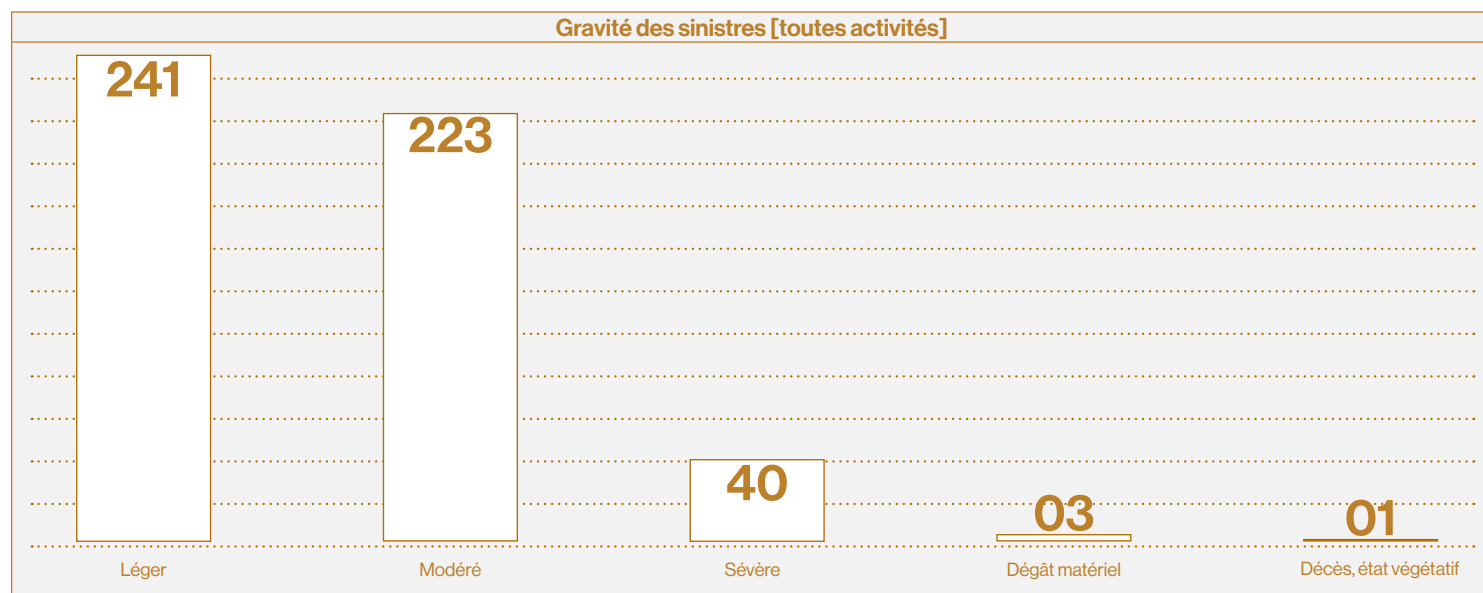
1.5 RÉPARTITION DES SINISTRES SELON L'ENCADREMENT DES SÉANCES



Le tiers des déclarations d'accident recensées relève d'une pratique individuelle. Les 2/3 restants étant, par définition, survenus lors d'une pratique à minima "organisée" par le club, éventuellement "encadrée".

Pour bien faire la distinction, retrouvez la définition des différents types de séances dans [■] — les règles d'organisation et d'encadrement des séances et des sorties escalade actualisées en 2026].

1.6 GRAVITÉ DES SINISTRES



Gravité

- **Dégâts matériels** : aucun blessé, dommages aux équipements uniquement [exemple : bris de lunettes]
- **Légère** : contusion, plaie superficielle, entorse simple, traumatisme crânien sans perte de connaissance
- **Modérée** : fracture simple, luxation, entorse grave [rupture tendon, ligament], trauma crânien avec perte de connaissance [brève mais retour à une conscience normale]
- **Sévère** : traumatisme crânien avec perte de connaissance persistante et conscience altérée, somnolence ou amnésie, fracture[s] complexe[s] ou de vertèbre[s] stable[s], polytraumatisme avec potentiel de guérison
- **Critique** : Traumatisme crânien grave [atteinte neurologique], fracture[s] de vertèbre[s] avec paralysie, polytraumatisme avec pronostic vital ou fonctionnel engagé
- **Décès** : Décès, état végétatif [état de mort apparente ou confirmée, coma irréversible]

Cette saison, malheureusement, nous comptons un décès lors de la pratique de nos activités. Il a eu lieu en site naturel sur un chemin d'accès lors de la marche de retour d'une grande-voie d'escalade. On constate que la grande majorité des accidents déclarés [92%] entraîne des blessures bénignes [entorses, fractures, luxations, déchirures musculaires, ruptures de poulies etc.]. Malgré tout, nous comptons 8% de blessures graves [traumatismes crâniens, fractures de vertèbres, polytraumatismes etc.].

Dans quelles activités compte-t-on les blessures les plus graves ?

Les accidents les plus graves interviennent plutôt en escalade à corde avec des chutes de plus grande hauteur qu'en bloc :

- 4 accidents graves sur 180 en escalade de bloc, soit 2% des accidents de bloc [contre 6.5% la saison dernière]
- 25 accidents graves sur 201 en escalade à corde, soit 12% des accidents d'escalade à corde [contre 10% la saison dernière]

1.6.1__EN ESCALADE

En bloc

Les principaux accidents graves [3 fractures de colonne] sont des chutes en SAE. Il est important de rappeler que l'engagement fait partie de nos activités mais qu'il doit être mesuré. L'engagement ne doit pas être synonyme de perte de contrôle. En cas de doute, sachez renoncer (cf. partie 3.1 de cette LPS — *Savoir renoncer : une compétence essentielle*).

En escalade à corde en salle

Comme la saison dernière, les accidents les plus marquants sont causés par des erreurs d'assurance avec retour au sol de la grimpeuse | du grimpeur. Ce sujet constituait le dossier de notre dernière Lettre prévention sécurité [■ — **Freins d'assurance en escalade : le dossier de la rentrée — LPS n°13 — octobre 2025**]. Cette LPS n°14 est une nouvelle occasion d'explorer le lien de causalité entre erreur d'assurance et système d'assurance. [Retrouvez le dossier dans notre partie dédiée chapitre 4. *Erreurs d'assurance et systèmes d'assurance en escalade : découvrez les chiffres*].

En escalade à corde en site naturel

Contrairement à la saison précédente, les accidents graves recensés cette saison en extérieur sont survenus plutôt en voies sportives d'une longueur [5 des 7 accidents graves recensés] qu'en grande-voie [2 accidents graves].

1 En voie sportive d'une longueur

- Trois accidents sont dus à des "erreurs techniques" :
 - Une erreur de manip' de haut de voie dont la victime est un enfant dans le cadre d'une sortie encadrée
 - Une erreur de la grimpeuse | du grimpeur et qui saute plusieurs points d'ancrage sur un profil

en dalle, suivi d'une grosse chute

- Une erreur de clippage à la perche du deuxième point de progression de la voie [premier point non clippé]

- Deux accidents sont dus à des "défaillances support" [prises cassées entraînant la chute de la grimpeuse | du grimpeur]

2 En grande-voie

- Les deux accidents graves recensés cette saison sont tous les deux imputables à une "erreur de communication" dans la cordée :
 - Cas n°1 : incompréhension entre le grimpeur et l'assureur *en cours de progression*. L'assureur pense que le grimpeur est au relais et retire son système d'assurance alors que le grimpeur est en situation de grimpe.
 - Cas n°2 : incompréhension entre le grimpeur et l'assureur au départ d'un itinéraire de plusieurs longueurs. Le leader pensait réaliser uniquement la première longueur et redescendre dès le premier relais. L'assureur, lui, pensait qu'ils partaient tous les deux pour enchaîner toutes les longueurs. Arrivé au premier relais, le leader réalise une manip' de haut de voie tandis que l'assureur libère son système d'assurance.

Ces accidents, bien que rares, restent pour autant des scénarii "relativement prévisibles" d'accidents dans nos pratiques. **Afin d'éviter à d'autres de faire les mêmes erreurs, parlons-en autour de nous.**

À cette fin, ces accidents font l'objet d'une mise en avant dans cette même LPS, dans la rubrique *Les retours d'expérience [REX]*.

1.6.2__EN SKI-ALPINISME — SKI DE RANDONNÉE

La plus grande partie des blessures sont des entorses [parfois des fractures] des membres inférieurs liées à des chutes "normales", fréquentes sur cette activité. Une personne fatiguée a chuté dans un couloir raide. Ce type de pratique montre que l'entraînement et le renoncement font partie de l'activité et doivent être utilisés à tous les niveaux de pratique. Malgré un hiver compliqué en termes de nivologie, la fédération ne compte pas d'accident mortel en liaison

avec une avalanche. Seulement quelques blessés dans ce domaine.

Pour information, une alerte via SMS/satellite a été déclenchée l'hiver dernier par deux de nos licenciés. Alerte envoyée depuis un téléphone récent. Le secours a ensuite été réalisé en moins d'une heure avec le PGHM (*voir REX à la suite*). Sur les pistes, le ski alpin, une activité en option chez notre assureur, voit son nombre d'accidents augmenter [entorses du genoux et collisions].

1.6.3__EN CANYONISME

Un nombre d'accidents limité cette saison dans le cadre de notre pratique fédérale. À noter cependant, plusieurs gestions problématiques de séquences "toboggans" avec, soit un heurt d'un membre inférieur excentré par rapport à la trajectoire souhaitable, soit un mauvais équilibre dans la phase aérienne d'éjection avec, à l'arrivée, une rotation non désirée et un contact brutal au niveau du visage [bouche ouverte, claquement de dents].

L'occasion de souligner que les phases aériennes en canyon [saut, éjection de toboggan] sont une compétence à part entière et doivent faire l'objet d'un apprentissage progressif accompagné de consignes précises, notamment du point de vue de la phase d'équilibrage [les moulinets des bras]. Pour rappel, dans un toboggan, les pieds doivent être joints, les jambes légèrement fléchies, les bras "rangés" tout au long de la phase de glisse, la posture globale "compacte", souple mais tonique, tête en arrière (*c.f. livret 1 L'Essentiel, p.33*).



1.6.4 __ EN ALPINISME

Nous répertorions une douzaine d'accidents cette saison. Il faut rappeler que cette activité fait appel à un grand nombre de techniques qui évoluent, que nous vous invitons à retrouver dans **[+ —Recommandations de sécurité]** de la pratique. Les conditions de pratique, malheureusement, se dégradent, tout comme les glaciers...

- **Préparer sa sortie** : pour l'alpinisme ainsi que pour toutes les autres activités fédérales, préparer sa sortie est une nécessité. Cela passe par la météo, les conditions [BERA en ski de randonnée et ski hors-piste], l'itinéraire et ses replis possibles, la préparation physique et technique, l'état psychologique...
- **Les secours en France** sont pour le moment gratuits, ne les utiliser qu'en cas de réelle urgence. Pour information, en Italie ou en Suisse [Hors UE], les secours sont payants et onéreux [Un secours en Suisse a, par exemple, été facturé 19 000€ à notre assureur]
- **Rappel** : pour les voyages hors UE, une extension de garantie est à souscrire, déclaration préalable à effectuer dans son espace personnel myFFME.



1.6.4 __ EN VIA FERRATA

Pas d'accident grave cette année. Cependant on peut souligner une dégradation d'un itinéraire géré par un de nos comités territoriaux avec le changement climatique. La foudre, tombée sur un arbre, a détendu une ligne de vie d'une via ferrata qui comporte, à ce passage, une tyrolienne. L'information est tombée un lendemain d'orage avec des pratiquants surpris de se trouver face à un câble détendu. La vigilance est donc de mise. Malgré les vérifications et les entretiens réguliers, un itinéraire peut être dégradé en quelques secondes. En tant que pratiquant, vous pouvez signaler tout problème sur **[+ —la plateforme Suricate]**. Suricate permet de signaler les anomalies rencontrées et de mettre en relation les pratiquants avec les gestionnaires des sites.



1.7 __ LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS PAR ACTIVITÉ

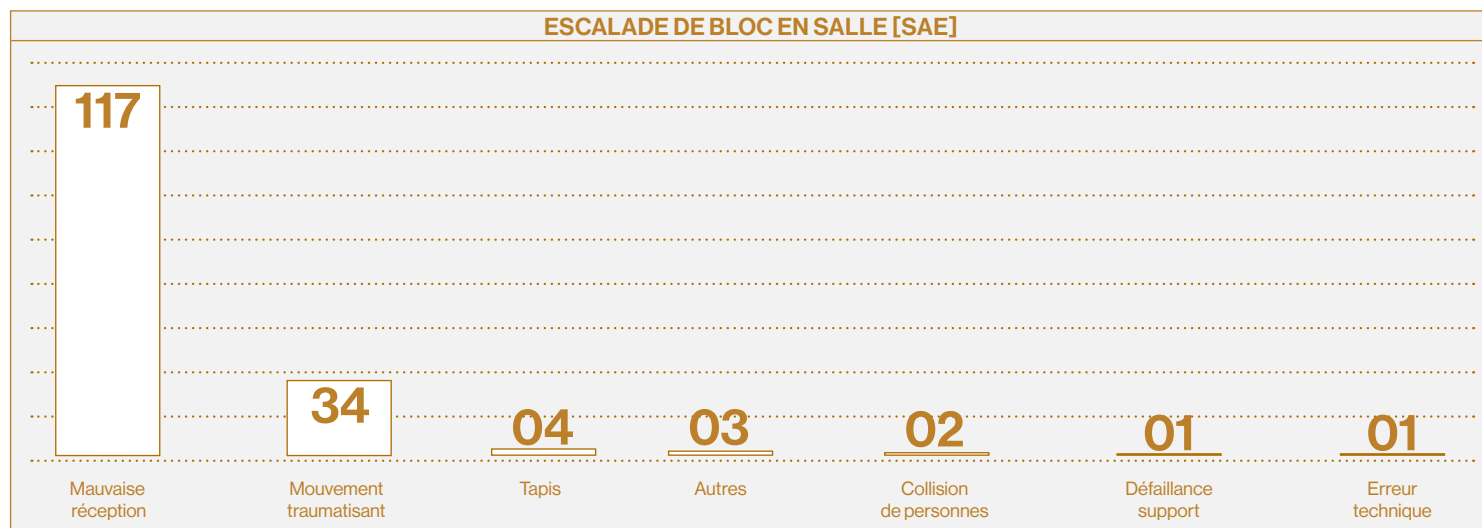
1.7.1 __ NOMENCLATURE DES CAUSES D'ACCIDENTS

Les statistiques présentées ci-après sont classifiées par les techniciens de la FFME selon la nomenclature suivante :

CAUSES	SITUATIONS APPLICABLES
Mauvaise réception [anciennement chute normale]	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chute inhérente à la pratique et qui ne serait pas due à une autre cause <i>[NB : le changement d'intitulé ne modifie pas la façon de qualifier ces accidents]</i>
Erreur technique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Corde derrière la jambe entraînant un retournement dans la chute ■ Protections amovibles [coinçeurs] mal positionnées ■ Corde non égalisée en rappel [de bonne longueur] ■ Corde dans la bouche...
Erreur d'assurage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurage trop sec trop mou ■ Descente trop rapide ■ Corde non tenue [lâcher accidentel]...
Erreur de parade	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence de parade ou mauvaise parade [si sollicitée par le grimpeur la grimpeuse] ■ Blessure éventuelle du pareur lui-même...
Erreur d'encordement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Oubli du nœud ou d'encordement à l'enrouleur ■ Nœud mal réalisé...
Corde trop courte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Corde trop courte lors d'une descente en moulinette ou en rappel et absence de nœud en bout de corde...

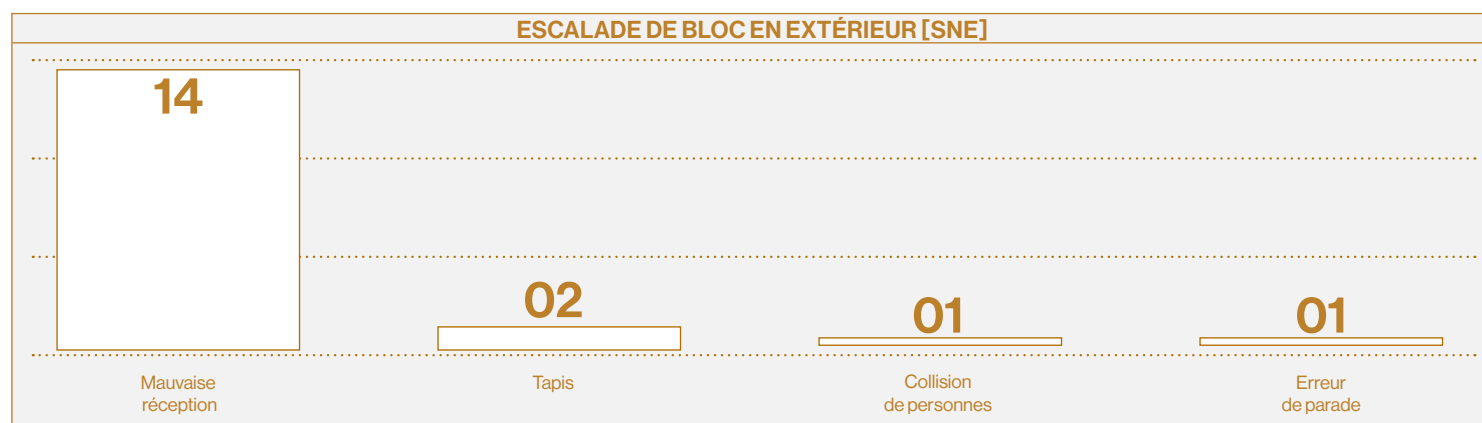
Erreur de communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incompréhension mutuelle entraînant un accident grave : assureur ou assureuse qui retire son système d'assurance alors que la personne qui grimpe est encore en action ou en train de réaliser une manip' de haut de voie...
Mouvement traumatisant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lésion ou rupture de poulie ▪ Rupture musculaire ▪ Luxation en mouvement...
Tapis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tapis non joints, dégradés ou fatigués ▪ Crashpad[s] mal placé[s]...
Ouverture accidentogène	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume mal placé ▪ Mouvement dangereux en haut d'un bloc ou au-dessus d'une arête...
Collision de personnes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collision entre skieurs skieuses ▪ Chute de grimpeuse grimpeur sur un tiers dans sa zone de réception ▪ Pendule sur un tiers dû à la proximité des cordées... <p><i>[NB : Ce motif ne s'applique pas aux erreurs d'assurance avec choc grimpeuse grimpeur/assureuse assureur]</i></p>
Défaillance équipement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Casse de point d'ancrage ou relais ▪ Défaut enrouleur...
Défaillance matériel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EPI défectueux ▪ Casse de matériel d'assurance...
Défaillance support	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise qui casse ou tourne SAE/SNE ▪ Vis qui dépasse ▪ Arête saillante...
Chute d'objet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chute de pierre, de matériel...
Choix d'itinéraire inadapté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvais repérage ou repérage inexistant ▪ Itinéraire inadapté au niveau du pratiquant/de la pratiquante
Conditions de neige ou météo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes activités, mais principalement ski montagne
Vitesse inadaptée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En ski
Avalanche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En ski montagne
Mauvaise trajectoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En canyon
Accès [chemin pied de voie]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accident sur la marche d'approche ou de retour ▪ Accident en pied de voie en dehors du cadre direct de l'activité pratiquée
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bris de lunettes ▪ Accidents en dehors du cadre direct de l'activité [échauffement au sol...]

1.7.2 __ EN ESCALADE DE BLOC



Cette saison, 162 sinistres en escalade de bloc en salle ont été déclarés [soit 42% des 381 accidents d'escalade déclarés par nos licenciés]. La typologie des accidents en bloc est proportionnellement assez proche de celle de la saison dernière. On constate que les mauvaises

réceptions représentent toujours près de 3/4 des accidents de bloc en salle et que les mouvements traumatisants arrivent en seconde position.



Cette saison encore, les déclarations d'accident en escalade de bloc en extérieur sont minoritaires dans l'accidentalité escalade de nos licenciés [moins de 5% des 381 accidents d'escalade déclarés par nos licenciés, 10% des 180 accidents d'escalade de bloc en salle et en extérieur]. Les 3/4 de ces accidents sont de "mauvaises réceptions" — anciennement chutes normales [contre la moitié des cas la saison passée]. Contrairement à la saison précédente, aucun "mouvement traumatisant" n'est à recenser en bloc en extérieur cette saison. Faut-il y voir un signe de "ménagement" de la part de nos pratiquants ou pratiquantes ?

[#1] — Mauvaise réception [anciennement chutes normales]

Comme évoqué en introduction de ce chapitre, nous renommons cette saison les "chutes normales" en "mauvaise réception" mais leurs critères d'attribution restent inchangés [changement purement sémantique]. Ces mauvaises réceptions sont des chutes inhérentes à la pratique du bloc en extérieur, sans erreur avérée de la pratiquante | du pratiquant et/ou de son | sa ou ses partenaires à la parade.

[#2] — Tapis

Troisième cause d'accident de bloc en extérieur la saison passée, ce motif passe en seconde position, sans conclusion particulière à en tirer [seulement deux cas recensés]. En bloc en extérieur, la frontière entre "mauvaise réception" et cause "tapis" est ténue et tient souvent au niveau de détails communiqués par la licenciée | le licencié dans

sa déclaration d'accident [crash pads explicitement disjoints ou mal placé[s], chute en dehors des tapis...].

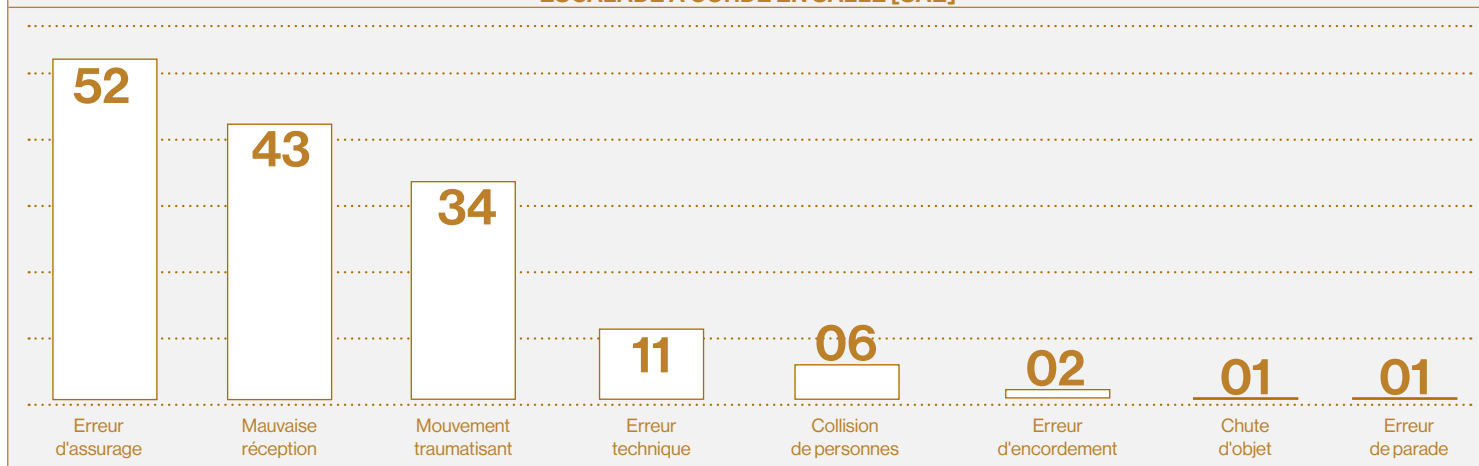
[#3 ex aequo] — Collision de personnes | Erreur de parade

Très minoritaires : seulement deux accidents [un de chaque], aucun de ces deux cas ne concerne directement la grimpeuse | le grimpeur. L'occasion de rappeler que l'accidentalité en bloc ne touche pas que le grimpeur lui-même | la grimpeuse elle-même, mais aussi ses partenaires [pareurs et non pareurs].

- Scénario de la collision de personne : lors d'une pratique en groupe, le grimpeur chute sur un autre membre du groupe, assis sur les crash pads entre deux tentatives. L'accident est sans gravité mais fait partie des accidents facilement évitables.
- Scénario de l'erreur de parade : peu de détails nous sont communiqués par le déclarant. Celui-ci se fait une déchirure musculaire en parant. Sans présager d'un mauvais geste de sa part, rappelons simplement que le rôle de la parade n'est pas de "stopper", encore moins de "déposer" le grimpeur, mais simplement de lui éviter de retomber à plat dos ou en mauvaise posture.

1.7.3 __ EN ESCALADE À CORDE

ESCALADE À CORDE EN SALLE [SAE]



La saison passée, nous alertions déjà sur le fait qu'il y ait presque autant d'erreurs d'assurage que de mauvaises réceptions. Pour la saison 2025—2026, **les erreurs d'assurage deviennent la première cause d'accidents en escalade à corde en SAE.**

L'escalade à corde en SAE étant très certainement l'activité la plus pratiquée par nos licenciés, cela signifie également que l'erreur d'assurage est la cause d'accident la plus fréquente!

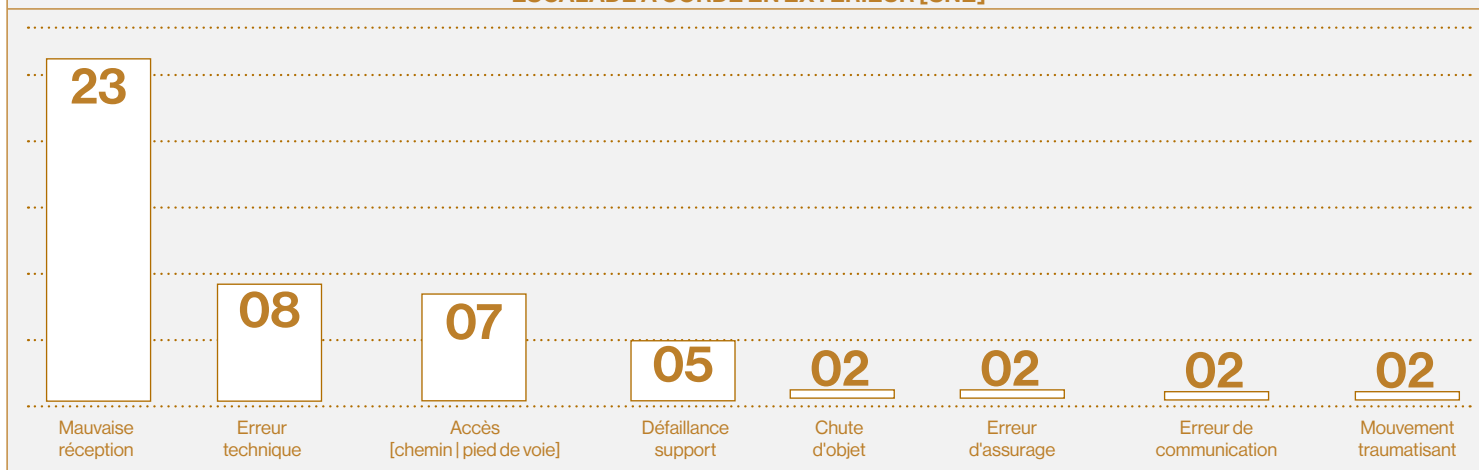
Les erreurs d'assurage pouvant occasionner des blessures très graves, le fait qu'elles deviennent la principale cause des déclarations d'accidents nous pousse à creuser davantage le sujet pour savoir quelles en seraient les causes, et notamment la représentativité de chaque famille de système d'assurage dans ces accidents. Nous vous partageons dans cette LPS les chiffres recueillis au cours des deux saisons passées. (cf. partie 4—Erreurs d'assurage et systèmes d'assurage en escalade :

découvrez les chiffres). Des chiffres bruts qui seraient à rapporter au taux d'usage chez nos licenciés.

À ce titre, la fédération propose à tous les pratiquants et pratiquantes de participer à l'enquête sur les systèmes d'assurage. (cf. partie 4.3—*Lancement d'une enquête sur les systèmes d'assurage en escalade*). Cette enquête permettra de savoir quels sont les systèmes d'assurage les plus communément utilisés et ainsi de mettre en perspective ces chiffres avec leur taux d'usage chez nos licenciés.

En tout état de cause, l'assurage fait partie intégrante de notre pratique. La technique et l'attention qu'on y porte doivent être tout aussi importantes que pour l'escalade de nos voies. Et cet encart est aussi une occasion de remettre en valeur le rôle de l'assureur (cf. Partie 4.4 *Pas de bon grimpeur | bonne grimpeuse sans une bonne assureuse | un bon assureur!*)

ESCALADE À CORDE EN EXTÉRIEUR [SNE]



Plus significatifs qu'en bloc en extérieur, les accidents d'escalade à corde en extérieur représentent 13% des 381 accidents d'escalade déclarés par nos licenciés cette saison [25% des 201 accidents d'escalade à corde en salle et en extérieur].

[#1]—Mauvaise réception [anciennement chutes normales]

En extérieur, les "mauvaises réceptions" sont largement prépondérantes sur les autres causes d'accidents. Il s'agit là de chutes "correctement" stoppées par l'assureuse | l'assureur, mais qui, malgré tout, conduisent à une blessure, le plus souvent sans gravité. Bien qu'elles ne relèvent pas d'une faute ou d'un facteur externe. Le grimpeur | la grimpeuse garde une certaine part, sinon de responsabilité, du moins de "pouvoir d'action" pour éviter l'accident. Son principal levier reste sa capacité d'analyse du risque et de "savoir renoncer" à engager un pas peut-être un poil trop

exposé. (cf. partie 3.1 *Savoir renoncer : une compétence essentielle*) Facile à dire... certes!

[#2]—Erreur technique

Plus préoccupante, l'erreur technique apparaît en 2^e motif d'accident en escalade à corde en SNE cette saison. Parmi ces cas :

- Un retour sur paroi violent suite au déséquipement d'une voie très déversante [retrait de la dernière dégainé au premier point de la voie]
- Plusieurs chutes en tête où la grimpeuse | le grimpeur réalise, par geste réflexe, une "mauvaise interaction" avec la corde :
 - Corde enroulée autour du bras pendant la chute entraînant une luxation

- Brûlure à la jambe avec la corde passée derrière la cuisse
- Main transpercée par le mousqueton de la dégaine alors que le grimpeur essaie de se rattraper à la dégaine pendant sa chute
- Une chute de grande hauteur, le grimpeur ou la grimpeuse ayant sauté volontairement un point d'ancrage de la voie
- Plusieurs accidents de manip' de haut de voie, mettant notamment en cause des mineurs en séance encadrée (*nda. détail à lire dans la rubrique REX de cette même LPS*)
- Un retour au sol lors de l'utilisation d'une perche télescopique pour clipper le second point de la voie (*note de l'auteur : Ce cas est également repris dans la rubrique REX de cette même LPS*).

[#3] — Accès [chemin/pied de voie]

Ce motif d'accident est récurrent dans les causes en SNE. Cette saison, malheureusement, enregistre un décès. L'accès reste donc un point d'alerte et nous incite à rappeler que la vigilance doit s'exercer durant toute l'activité, "du parking départ... au parking retour"!

[#4] — Défaillance support

Comme la saison précédente, les "défaillances support" [prises ou blocs arrachés] sont à nouveau 4^e cause d'accident d'escalade à corde en SNE. Prépondérantes en itinéraires de grandes voies l'an dernier, la plupart des cas recensés cette saison se produisent en sites d'une longueur. Rappelons que si la **[+ — norme de classement des voies et des sites naturels]** de la FFME distingue les sites classés "sportifs" et les sites "TA — terrain d'aventure", le risque de "chute de pierre" et/ou de défaillance du support au sens large y restent présents indistinctement. Le port du casque, obligatoire dans le cadre d'une sortie organisée ou encadrée par un club, est vivement recommandé dans sa pratique autonome.

Parmi les autres motifs de ce classement, les "erreurs de communication" [deux cas aux conséquences graves] sont à lire dans la rubrique REX de cette même LPS.

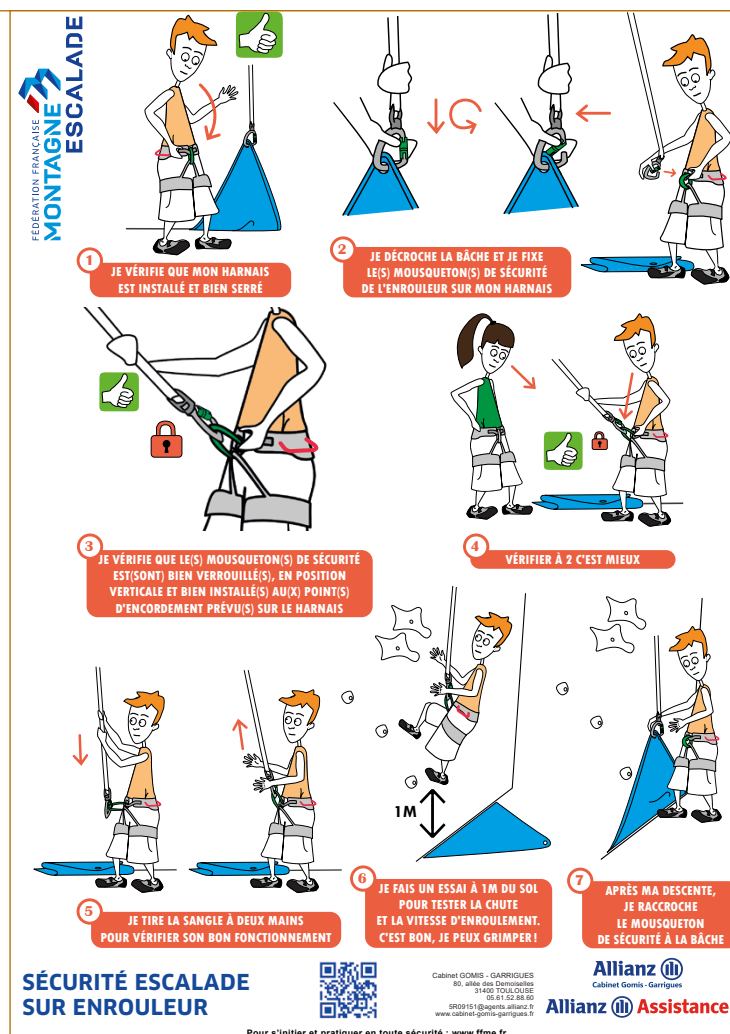
1.7.4__ EN ESCALADE SUR ENROULEUR

Un seul oubli d'encordement en escalade sur enrouleur en vitesse a entraîné un retour au sol de 3 mètres. Heureusement l'accident a occasionné uniquement une blessure légère.

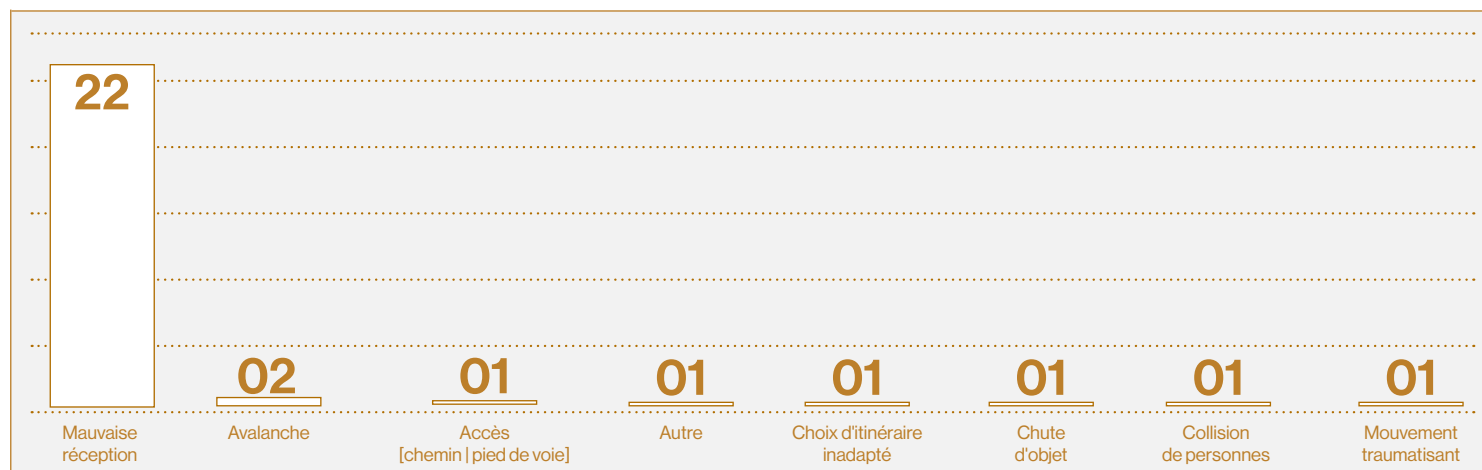
Pour rappel, en 2025, la fédération a diffusé plusieurs messages de prévention afin de prévenir ce type d'accident. Retrouvez les différentes actions de prévention ci-dessous :

- **[+ — Affiche Sécurité escalade sur enrouleur]**
- **[+ — Vidéo Escalade – Assurage – Utilisation d'un enrouleur]**
- **[+ — Actualisation des règles de sécurité d'escalade concernant la procédure d'encordement]**

N'hésitez pas à continuer de diffuser ces messages de prévention pour continuer à pratiquer en toute sécurité.



1.7.5 __ EN SKI-ALPINISME/SKI DE RANDONNÉE



[#1] — Mauvaise réception [anciennement chutes normales]

Les chutes en ski sont courantes et logiquement les mauvaises réceptions viennent en première cause. On peut minimiser les blessures en ayant du matériel bien réglé et bien utilisé. La fédération a publié une [\[+—vidéo\]](#) sur ce sujet.

le sac airbag]

- Toujours préparer sa sortie
- Se former

La fédération a publié des [\[+—vidéos\]](#) explicatives sur les thèmes ci-dessus.

[#2] — Avalanche/Erreur technique

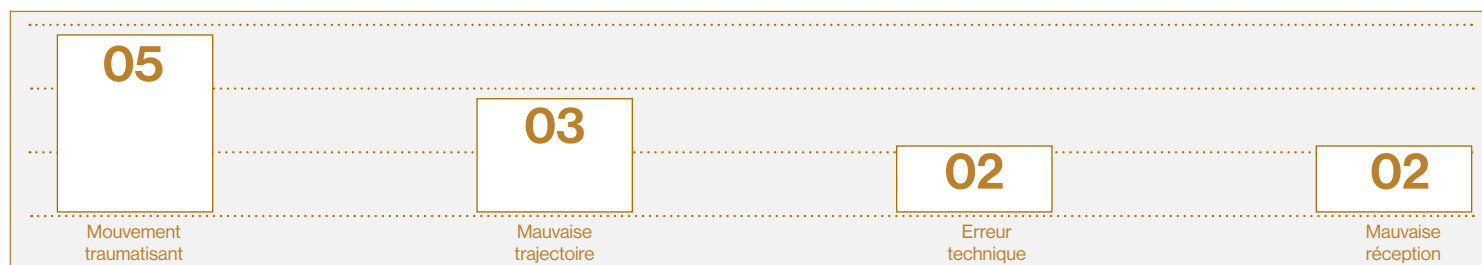
Les avalanches n'ont pas causé d'accident mortel la saison passée. Il faut cependant rester vigilant et ne pas négliger les points suivants :

- Bon état et connaissance de son matériel de sécurité [pelle, sonde, DVA, éventuellement

[#3] — Défaillance support

Le réchauffement climatique et la faible épaisseur du manteau neigeux augmentent le risque de percuter un obstacle dissimulé [pierre, branche...]. Attention aux premières chutes de neige.

1.7.6 __ EN CANYONISME



De la traumatologie de sévérité globalement modérée avec majoritairement des entorses sur des déplacements, des glissades à l'impulsion de saut, des positions approximatives dans la réalisation de toboggans et des "lâchés de corde" lors de rappels sous cascade [déséquilibre | retournement].

[#1] — Mouvement traumatisant

Quelques accidents "classiques" dont trois sur des déplacements [marche] dans des faibles niveaux de profondeur [cheville].

[#2] — Mauvaise trajectoire

Deux accidents au moment de l'impulsion préalable au saut se traduisant par une réception hors de la zone visée initialement.

[#3] — Erreur technique

Des erreurs consécutives à une gestion imprécise de la trajectoire dans des rappels sous cascade qui engendrent un déséquilibre | retournement dans le flux et perte de la maîtrise du système de freinage.

[#4] — Mauvaise réception

En sortie de toboggan avec une atteinte des membres inférieurs [pieds | chevilles].

1.7.6 __ EN ALPINISME

ALPINISME, CASCADE DE GLACE



Peu d'accidents recensés en alpinisme, la chute de pierre [chute d'objet] est en première position.

[#1] — Chute d'objet

Chutes de pierres. Une partie est due au réchauffement et malheureusement la stabilité des sites en hautes montagnes se dégrade avec la fonte du pergélisol. On observe dans quelques cas des chutes qui arrivent en amont de la cordée et dans d'autres cas des chutes de pierres causées par le leader en grim pant. Il est recommandé de se renseigner localement des conditions avant de choisir son itinéraire.

[#2] — Mauvaise réception [anciennement chute normale]

Une mauvaise réception en alpinisme peut engendrer des conséquences graves, comme dans les pentes de neige avec l'absence de points de protection. Un mauvais choix de tenue vestimentaire en course glacière [pantalon trop large] peut par exemple provoquer la chute ainsi qu'un comportement inadapté [s'asseoir dans une pente raide = glissade].

Pour aller plus loin, retrouvez les retours d'expérience de ces accidents dans la partie "les REX accidents".

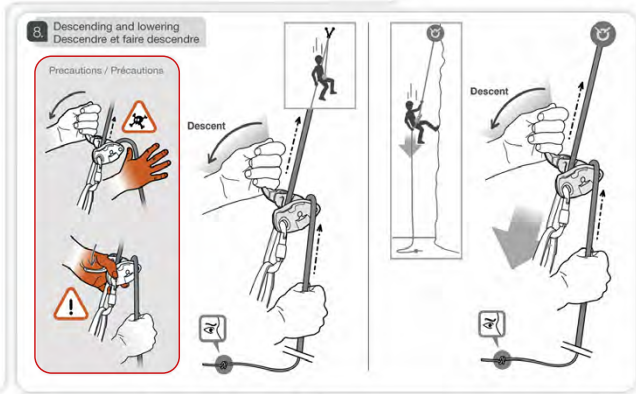


2 LES RETOURS D'EXPÉRIENCE [REX]

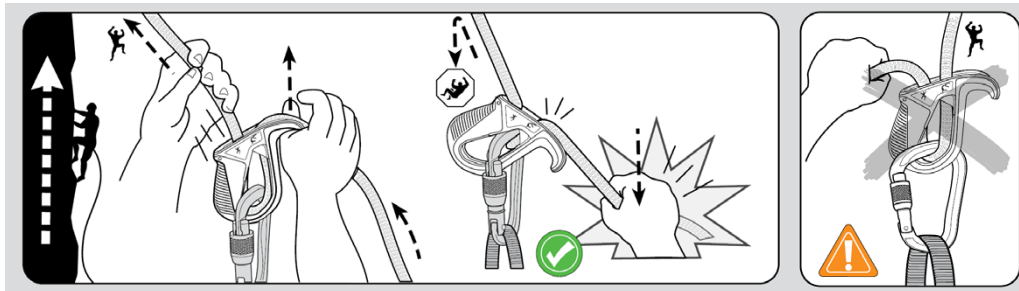
2.1 ESCALADE DE BLOC EN SALLE [SAE]

Catégorie	Accident
Titre	Accident d'une personne en charge de l'ouverture en bloc
Description	Lors de la phase de calage, l'ouvreur a chuté sur un volume en bois qui était resté dans la zone de réception.
Commentaire FFME	⚠ Lors de la phase d'ouverture comme lors de la phase de calage de vos blocs, prenez le temps de libérer la zone de réception de tout obstacle potentiel.

2.2 ESCALADE A CORDE EN SALLE [SAE]

Catégorie	Accident
Titre	Retour au sol Système d'assurage à blocage assisté [SABA] — Poignée de descente déverrouillée
Description	<p><u>Le contexte</u> : séance d'escalade encadrée pour un public mineur U15.</p> <p><u>L'accident</u> : au moment de la descente, l'enfant ado, qui assurait sa partenaire, a actionné la poignée de descente de son appareil d'assurage [Petzl Neox] et a perdu le contrôle de la vitesse entraînant le retour au sol [10m] de la grimpeuse.</p> <p><u>La cause principale</u> : vraisemblablement une mauvaise manipulation de la poignée de descente du système d'assurage [maintien de la poignée ouverte et brin de vie non tenu]</p>
Commentaire FFME	<p>⚠ Causes observables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'erreur d'assurage de l'enfant –au profil débutant– [surpris par la "dynamique de la poignée"] ■ L'absence de mesures de sécurité active de la part de l'encadrant [absence de contre-assurage à la main et/ou nœuds de sécurité lors de la montée de l'enfant en moulinette] <p>⚠ Les poignées de descente sont un facteur de risque typique, notamment avec des publics débutants</p> <p>⚠ Extrait de la notice Petzl Neox — illustration poignée activée et brin de vie non-tenu</p>  <p>⚠ Le choix d'un appareil muni d'une poignée de descente avec fonction antipanique aurait peut-être pu éviter l'accident</p> <p>⚠ Si les SABA [correctement utilisés] tendent à montrer leur efficacité à stopper des chutes du grimpeur ou de la grimpeuse en progression, cet accident illustre bien leurs limites s'agissant de la phase de descente.</p> <p>⚠ Il rappelle quoiqu'il en soit que l'utilisation d'un système d'assurage –quelqu'il soit– ne remplacera jamais la vigilance humaine et le respect des fondamentaux de la sécurité en encadrement avec un public débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ne pas faire confiance (trop tôt) ■ Feu vert de la personne qui encadre à la montée comme à la descente ■ Nœuds de sécurité lors de la montée et/ou contre assurage à la main <p>⚠ ⚠ — cf. Règles d'organisation et d'encadrement des séances et des sorties escalade] — [Chapitre 3.9 <i>Gestion de la sécurité lors d'une séance (ou sortie) encadrée</i>]</p>

Catégorie	Accident
Titre	Retour au sol Système d'assurage à freinage assisté [SAFA] — Système d'assurage installé à l'envers
Description	Le grimpeur a fait un retour au sol de 8 mètres suite à la mauvaise installation du système d'assurage <i>ATC Pilot</i> . La corde a été installée à l'envers [inversion des brins] sans que cela ne gêne la progression du grimpeur. Lors de la descente, le système n'a pas freiné comme d'habitude entraînant le retour au sol.
Commentaire FFME	<p>⚠ Causes observables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Appareil mis à l'envers ■ Absence du double-check par la cordée <p>⚠ Ce scénario fait partie des risques documentés dans la notice d'utilisation de l'appareil.</p> <p>⚠ Un rappel que la lecture attentive de la notice d'utilisation est plus que jamais recommandée. Extrait de la notice <i>ATC pilot Black</i> — illustration du montage de la corde à l'envers.</p>



- ✚ Les fondamentaux de la sécurité doivent devenir une routine dans notre pratique. La double vérification doit impérativement être effectuée quel que soit le niveau d'expérience de la personne qui grimpe.
- ✚ Une erreur d'inattention peut se produire à tout moment et chez tout le monde.
- ✚ Imposez-vous d'ancrer dans votre routine de grimpe cette double vérification. Faites-la avec attention et concentration.
- ✚ Même nos pratiquants et pratiquantes les plus aguerris s'imposent cette double vérification.

Catégorie	Accident
Titre	Retour au sol au Système d'assurage manuel [SAM] — Brin de vie lâché lors d'une chute par un assureur expert
Description	<p>Le contexte : grimpe en tête entre deux partenaires experts.</p> <p>L'accident : chute de 15 mètres avec retour au sol alors que le grimpeur était au sommet d'une voie déversante.</p> <p>La cause principale : l'assureur a été surpris par la dynamique de la chute et n'a pas réussi à freiner la corde [lâcher de corde accidentel].</p> <p>Facteurs contributifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Un écart de poids entre partenaires [assureur plus léger ou assureuse plus légère] ✚ L'usage d'un système d'assurage inhabituel pour l'assureur ou l'assureuse [habitué d'un Système à blocage assisté] et qui utilisait un système d'assurage manuel en dépannage ce jour là
Commentaire FFME	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Cet accident rappelle que <i>personne n'est à l'abri d'une erreur</i> : même chez les personnes expertes, une seconde d'inattention ou un changement d'habitude peuvent être lourds de conséquence. ✚ Les règles d'or de l'assurage [lorsqu'on découvre ou qu'on change de système d'assurage] s'appliquent à tous, à toutes et en toute circonstance. [✚ — Rappel vigilance assurage — deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil] ✚ Bien que la sécurité de l'assurage relève avant tout de l'individu [respect des "bons gestes", et attitude attentive à tout instant], l'évolution des matériels permet d'envisager des réponses face à ce type d'accident. Ainsi l'usage d'un système d'assurage à freinage ou blocage assisté [SAFA/SABA], sans être la parade absolue, peut servir de garde-fou en cas d'erreur humaine, en particulier dans un scénario de chute de la personne qui grimpe en progression comme celui-ci. ✚ De façon complémentaire, l'usage d'un dispositif d'augmentation de la friction [placé à la première dégaine pour réduire l'impact ressenti] peut contribuer à limiter le risque de perte de contrôle de la personne en charge de l'assurage.

2.3 __ ESCALADE A CORDE EN EXTÉRIEUR [SNE]

Catégorie	Accident — Accès [chemin/pied de voie]
Titre	Accidents de chemin lors des marches d'approche ou de retour de grandes-voies d'escalade
Description	<p>#1 – Sortie club adultes encadrés : Accident mortel lors de la marche de retour d'une grande-voie d'escalade.</p> <p>Sur le chemin de descente escarpé d'une grande-voie d'escalade, l'une des deux personnes qui encadre la sortie, qui ferme la marche, tombe d'une quinzaine de mètres du haut d'une barre rocheuse. La chute lui est malheureusement fatale.</p> <p>#2 – Séjour organisé pour adultes autonomes : accident grave après la réalisation d'une grande-voie d'escalade.</p> <p>Lors de la seconde journée d'un séjour grande voie organisé par un club, un grave accident survient lors de la marche de retour. Alors qu'une partie du groupe attend le retour de la dernière cordée, un participant souhaite prendre une photographie de ses compagnons en souvenir de cette belle journée. Alors à proximité du vide, la prise sur laquelle il prend appui cède et l'entraîne dans une chute dans les rochers situés en contre-bas, et qui s'achève dans la mer. Son état nécessite son évacuation par hélicoptère dans des conditions délicates.</p>
Commentaire FFME	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Notre précédente LPS mettait déjà en lumière plusieurs cas d'accidents sur des chemins d'approche ou de retour aux sites d'escalade, particulièrement en grandes-voies. ✚ 7 accidents de ce type [dont ces deux cas particulièrement marquants] sont recensés cette saison. ✚ C'est la 3^e cause d'accidents en SNE. ✚ La fédération exhorte donc à nouveau, personnes participantes et organisateurs, à la vigilance absolue durant l'intégralité de la sortie [du parking aller... au parking retour]. ✚ Paraphrasant notre commentaire de la saison précédente : « La vigilance doit rester constante à tout moment sur un site naturel. La période de marche d'approche ou de retour, les trajets entre différents secteurs, et même les pauses déjeuner, sont autant de moments où la prudence est de mise. » ✚ Ajoutons que le rocher est un élément instable par nature et que la proximité du vide expose automatiquement le pratiquant à une chute. ✚ Assurer au maximum ses appuis, et ne pas hésiter à s'encorder au moindre doute.

Catégorie	Accident
Titre	Erreurs de réalisation de la manip' de haut de voie [séances encadrées enfants]
Description	<p>#1 – Sortie club, enfants encadrés : Retour au sol d'une jeune grimpeuse débutante au commencement de sa manip' de haut de voie. Son jeune assureur, lui aussi débutant, est pris en défaut. Lors d'une séance club encadrée, l'enfant est arrivée en haut de sa voie en tête [d'environ 4m], signifie [à son assureur] être vachée au relais pour faire sa manipulation de haut de voie. Étant debout sur une vire, elle tire sur la corde pour prendre du mou laissé par son partenaire afin de passer sa corde dans le maillon rapide. S'asseyant dans son baudrier — mais n'étant en fait pas vachée — elle tombe à plat dos sur la pelouse 3m plus bas.</p> <p>#2 – Sortie club, mixte [adultes/enfants] : Retour au sol d'un jeune grimpeur débutant qui commet une erreur lors de la réalisation de sa manip' de haut de voie sous supervision de son moniteur. Lors d'une sortie encadrée du club, l'enfant réalisait la manip' de haut de voie assuré et dirigé par son moniteur. Après plusieurs tentatives infructueuses, il semble être parvenu à réaliser sa manip' de réencordement. Du bas, son moniteur met la corde en tension pour s'assurer que le nœud est bien réalisé. L'enfant est tracté vers le relais et paraît donc correctement attaché. Au feu vert du moniteur pour descendre, après avoir retiré sa longe, il chute en arrière [de 15 mètres environ], heurte un arbre, puis une vire, puis le sol.</p>
Commentaire FFME	<p>■ Deux situations différentes mais avec des similitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ De jeunes grimpeurs et grimpeuses encore peu aguerris, ayant tous deux déjà répété avec succès des manip' de haut de voie dans des contextes "favorables" [sur ateliers factices au sol, ou en SAE, peut-être en SNE]... ■ ... mais visiblement les automatismes n'ont pas été ancrés, et une fois en situation réelle, "seuls" sans regard rapproché de la personne qui les encadre, l'erreur arrive. <p>■ Voici quelques propositions à partager autour de vous pour éviter de nouvelles occurrences de tels accidents en situation d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité passive : <ol style="list-style-type: none"> 1 Choix du site en amont [plateau sommital accessible à pied permettant un contrôle visuel de la manip' par la personne qui encadre] 2 Conditions de réalisation de l'exercice [hauteur/profil du groupe encadré] 3 Répétitions multiples en présence du moniteur, de plus en plus proches de la situation réelle ■ Sécurité active : <ol style="list-style-type: none"> 1 Contrôle du haut en présence d'une seconde personne qui encadre à hauteur du grimpeur ou de la grimpeuse pour l'assister et contrôler de visu ses faits et gestes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Accès via le plateau sommital [idéalement] ■ Contrôle posté sur un relais adjacent ■ Vire sommitale permettant la présence d'un second encadrant ou d'une seconde encadrante au relais 2 Contrôle du bas à la jumelle 3 Protocole de vérification partagée (<i>voir encart ci-dessous</i>) <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Protocole de vérification partagée de la manip' de haut de voie [la méthode en six points] : Au relais, une fois la manip' réalisée, avant de se délonger, mettre en place ce protocole de vérification partagée verbalisé avec l'assureur ou l'assureuse [et/ou la personne qui encadre]. Il suffit de suivre le cheminement de la corde de l'assureur ou de l'assureuse jusqu'au grimpeur ou la grimpeuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La corde se tend au signal "SEC" [la longe devient molle] ■ La corde passe au bon endroit dans le relais [anneau ou maillon rapide] ■ Le nœud de huit est correctement réalisé [auto-check "2-4-6-8-10"] ■ Le mousqueton de sécurité est bien vissé ■ Le mousqueton de sécurité est connecté au bon endroit au harnais [pontet central] ■ Second nœud de huit retrecoté avec l'extrémité de la corde </div> <p>NB : Nul n'étant à l'abri d'une erreur, ce protocole est applicable à tout contexte, en situation d'encadrement, comme en pratique autonome, y compris pour des grimpeurs et grimpeuses déjà aguerris à la manip' de haut de voie.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Pour rappel : autres publications FFME sur le sujet de la manip' de haut de voie. Publication [■ — <i>Vigilance sécurité escalade</i> du 13 mars 2026] et vidéo [■ — <i>Manip' de haut de voie</i>] avec le second nœud de huit tressé avec l'extrémité de la corde.</p> </div>

Catégorie	Accident
Titre	Erreurs de communication dans la cordée en grandes-voies d'escalade
Description	<p>#1 – Sortie hors-club, adultes autonomes au relais d'une grande-voie d'escalade : Incompréhension entre le grimpeur et l'assureur au départ d'un itinéraire de plusieurs longueurs. Le leader pensait réaliser uniquement la première longueur et redescendre dès le premier relais. L'assureur, lui, pensait qu'ils partaient tous deux pour enchaîner toutes les longueurs. Arrivé au premier relais, le leader réalise une manip' de haut de voie tandis que l'assureur libère son système d'assurage. Sa manip' effectuée, le grimpeur se met en position de descente et libère sa longe, pensant redescendre... l'entraînant dans une chute avec retour au sol. Il n'était plus assuré.</p> <p>#2 – Sortie hors-club, adultes autonomes en grande-voie : Erreur d'appréciation de l'assureur, qui retire son système d'assurage alors que le grimpeur est encore en train de grimper. En pleine longueur d'une grande-voie, le grimpeur, en difficulté sur un pas, dit à son assureur : «je vais lâcher!». L'assureur, ainsi qu'un partenaire à côté de lui, comprennent qu'il est «vaché!», et en déduisent qu'il est au relais... Le grimpeur chute quelques instants après, alors que l'assureur a retiré son système d'assurage pour lui permettre de ravalier le mou de corde. Il chute d'une hauteur d'environ 10 m, et atterrit sur le dos sur une vire.</p>

Commentaire FFME	<p>⊕ Ces deux situations, bien que différentes, présentent un point commun : une incompréhension qui fait partie des risques "communs" en grande-voie quand le contact visuel et/ou verbal entre partenaires sont rendus difficiles [distance ou cheminement complexe de l'itinéraire, vent fort, bruits d'autres cordées...].</p> <p>⊕ Si l'usage de talkies-walkies peut faciliter grandement les choses... il est primordial de définir en amont des règles de communication entre partenaires, et de les appliquer scrupuleusement.</p> <p>⊕ <i>Importance de structurer la communication avant et pendant son ascension :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant l'ascension : <ol style="list-style-type: none"> 1 Définir les mots-clés qui seront utilisés [«relais!»; «libre!»; «pierre!»] 2 S'assurer que chaque partenaire en connaît la signification 3 Éviter la proximité phonétique... [surtout si votre partenaire s'appelle Pierre...] 4 Prévoir une solution alternative en cas d'impossibilité de communication verbale ▪ Pendant l'ascension : <ol style="list-style-type: none"> 1 Énoncer clairement ses intentions et les manœuvres réalisées 2 Utiliser le moins de mots possibles, en respectant les mots-clés convenus à l'avance [à trop vouloir en dire, on crée parfois aussi de la confusion] 3 Parler fort et attendre un acquiescement avant de poursuivre 4 Ne pas interpréter l'absence de réponse comme une validation <p>⊕ Si la communication verbale devient impossible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des codes non verbaux convenus à l'avance. Par exemple : « Trois tirs francs sur la corde » pour signaler l'arrivée au relais <p>⊕ Les bons réflexes à ancrer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convenir d'avance de la communication dans la cordée. ▪ Ne jamais dépendre d'un seul moyen de communication.
------------------	--

Catégorie	Accident
Titre	Erreur/omission de clippage du premier point d'ancrage d'une voie sportive
Description	Afin de protéger le départ de sa voie, rendu délicat par un premier point particulièrement haut et un espacement important avec le deuxième point, le grimpeur "pré-clippe" directement le second point d'ancrage à l'aide d'une perche. Lors de son ascension, à la suite, il chute mais la dégaine sort du point d'ancrage, occasionnant un retour au sol d'environ six mètres.
Commentaire FFME	<p>⊕ Les éléments recueillis pointent plutôt vers deux hypothèses : soit un mauvais clippage de la dégaine au point d'ancrage, soit une mauvaise orientation de la dégaine par rapport au sens de déplacement du grimpeur.</p> <p>⊕ L'usage de la perche est un bon réflexe face à une telle situation.</p> <p>⊕ Mais clipper [aussi] le premier point aurait probablement évité le retour au sol.</p> <p>⊕ <i>Le bon réflexe à ancrer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De façon générale, et quel que soit le contexte, il est recommandé de toujours clipper tous les points d'ancrage d'une voie, sans exception ; en particulier les premiers points, qui sont ceux qui exposent le plus à un retour au sol.

2.4 __SKI DE RANDONNÉE

Catégorie	Accident
Titre	Avalanche et déclenchement via SMS satellite. Sortie non encadrée.
Description	«Lors d'une sortie en ski de randonnée, en phase de montée, déclenchement d'une plaque à vent en crête dans une zone où la pente est supérieure à 30°, une personne partiellement ensevelie et blessée [fracture d'un membre inférieur]. Appel d'urgence avec le n° classique : 112. Pas de réseau, le téléphone propose un SMS d'alerte [par satellite], ce message est envoyé, les services des secours arrivent sur place rapidement avec la position GPS.»
Commentaire FFME	<p>⊕ Bonne préparation de la course avec évitement des pentes >30° en phase de montée sauf en cette partie finale. Pour réduire le risque, les deux skieurs empruntent la crête. La plaque à vent s'est fissurée juste en amont des skieurs, du coup cette mesure n'a pas suffi à éviter l'avalanche.</p> <p>⊕ Alerte : Les nouvelles technologies fonctionnent et se développent : déclenchement de l'alerte avec un téléphone classique qui possède cette option [alerte via satellite] sans aucun réseau. Un moyen efficace qui peut remplacer la classique "radio" réservée aux professionnels de la montagne. On peut noter également qu'un renoncement était possible avant la zone de pente.</p>

2.5 __CANYONISME

Catégorie	Accident
Titre	Chute suite à un retournement lors d'une descente en rappel sous cascade
Description	Déséquilibré par le flux de la cascade lors d'une descente sur corde sous cascade, le pratiquant se retrouve tête en bas et lâche le brin sous le descendeur pour essayer de se rétablir. Conséquence : une chute de 4m aux conséquences heureusement modérées.

Commentaire FFME

- ⚠ Le rappel sous cascade est une situation "classique" de l'activité. En fonction de la force du flux, il doit faire l'objet de précautions dans sa mise en œuvre comme dans son exécution.
- ⚠ Pour l'équipier ou l'équipière qui descend : pas de sac sur le dos, éventuellement rajouter du freinage [vertaco ou autre], bien visualiser la trajectoire de descente.
- ⚠ Pour la personne qui est en charge [ou la personne qui encadre], si le flux est considéré comme pouvant être problématique au regard du niveau de son groupe et en fonction du contexte :
 - Mettre en place un système d'évitement de la zone problématique [déviation, rappel guidé, relais décalé...]
 - Utiliser une corde annexe de contre-assurance [solution peu usitée et précieuse en certains cas]
 - Renoncer au besoin et si possible [échappatoire]

3 GESTION DU RISQUE, BOULEVERSEMENT CLIMATIQUE : LE DOSSIER DE LA RENTRÉE

3.1 SAVOIR RENONCER : UNE COMPÉTENCE ESSENTIELLE

Chaque année, l'analyse des accidents montre qu'une décision différente aurait parfois permis d'éviter l'événement. Dans nos pratiques, le risque ne peut être supprimé, mais il peut être identifié, évalué et maîtrisé. Les compétences techniques sont indispensables, mais elles ne suffisent pas toujours. Savoir renoncer fait partie intégrante d'une pratique responsable et sécuritaire.

Renoncer ne signifie pas échouer. C'est accepté d'adapter ou d'abandonner un projet lorsque les conditions ne sont plus réunies : météo défavorable, fatigue, matériel inadapté, terrain dégradé ou accumulation de facteurs de risque. La motivation et l'engagement sont des qualités essentielles. Cependant, après une longue préparation ou un déplacement important, il peut devenir difficile d'accepter de faire

demi-tour. C'est pourtant souvent dans ces moments que la lucidité doit prendre le relais.

Avant toute sortie, il est utile d'identifier les critères qui conduiraient à modifier ou interrompre le projet. Pendant l'activité, chacun doit pouvoir exprimer un doute ou une inquiétude sans crainte de jugement. La réussite d'une sortie ne se mesure pas uniquement à un sommet atteint, une voie gravie ou un canyon parcouru. Elle se mesure aussi à la capacité de rentrer en sécurité et de pouvoir repartir demain. Des démarches préparatives existent comme la méthode 3x3 de Werner Munter synthétisée dans ce tableau ci-dessous. Le modèle présenté peut fonctionner pour plusieurs activités.

3x3	1—Facteur humain	2—Conditions météorologique, nivologique, fréquentation	3—Terrain
1—Préparation	Nombre de personnes participants? Niveau physique, technique et psychique? Expérience? Matériel nécessaire? Planning horaire?	Prévisions météo, conditions BERA, renseignements [refuges, pro', autres personnes pratiquants]	Cartographie, topo, raideur mur/pente, photo, risques connus et objectifs. Passages clés? Échappatoire? Comment contacter les secours? Plan de repli [plan B]? Exposition/engagement?
Décision	Maintien du projet?	Autre idée ou annulation?	Autre idée ou annulation?
2—Début de l'activité	Horaire respecté? Maintient de l'horaire prévu? Techniques de sécurité adaptées?	Correspondance des prévisions et du terrain réel : vent, visibilité, pluie, neige, verglas, température...	La sortie correspond à mon image faite en préparation?
Décision	Maintien du projet?	Autre idée ou annulation?	Autre idée ou annulation?
3—Pendant l'activité, passage clé	Niveau de fatigue et technique réel? Maintien de l'horaire prévue? Technique de sécurité adaptées?	Conditions et évolution météo en temps réel.	Demi-tour possible? Matériel emporté adapté. Équipement sur place?

Exemples concrets

Escalade : une cordée progresse dans une grande voie. Les nuages se développent plus vite que prévu, le vent se renforce et la réchappe est encore possible. Faire demi-tour devient alors la meilleure décision.

Canyonisme : après plusieurs jours d'instabilité météorologique, le débit observé est nettement supérieur à celui attendu. Reporter la sortie constitue souvent le choix le plus sûr.

Ski de randonnée : plusieurs facteurs défavorables s'accumulent : neige récente, indices d'instabilité et fatigue d'un membre du groupe. Renoncer au sommet devient alors un signe de maturité et non d'échec.

3.2 BOULEVERSEMENT CLIMATIQUE

Des 2000 hectares emportés par le feu sur un site symbole de l'escalade française, à la route du glacier *Blanc* emporté par le torrent *Saint Pierre* au Pré de Madame Carle, nos activités nous placent aux premières loges des effets du réchauffement climatique à l'œuvre, et perceptibles sans équivoque cet été 2026. Les exemples ne manquent pas : incendies [Freissinières, Diois, etc...], déstabilisation du pergélisol et chutes de pierres, abandons d'itinéraires historiques classiques pour cause de défaut d'enneigement, stigmates de glaciers emblématiques, arrêtés préfectoraux d'interdictions d'accès aux massifs en raison de risque

de feux de forêt ou de niveaux bas des cours d'eau...

L'ensemble de nos pratiques est impacté de plein fouet par un phénomène dont les manifestations de cet été donnent à penser qu'une réflexion globale et collective s'impose dans la perspective d'une nécessaire adaptation et de changement d'usages souhaitables autant qu'impératifs.

En falaise, nos comportements devront intégrer la nécessité d'adopter des comportements d'autant plus exemplaires eu égard à la sécheresse et au risque d'incendie. Le choix du site, du secteur

[orientation] en fonction des conditions de saisons [et des dispositions réglementaires du moment] en considérant par ailleurs et en premier lieu que le milieu naturel [faune autant que flore] subit lui aussi fortement la pression du changement [discrétion et attitude respectueuse rigoureusement de mise].

En ski de randonnée, la variabilité des conditions rencontrées du fait du caractère aléatoire et intempestif des épisodes de précipitations neigeuses/pluvieuses [en fréquence et en intensité] devra retenir toute notre attention et mobiliser l'ensemble de nos savoir-faire, notamment en matière de préparation de course et de gestion du risque avalanche.

En alpinisme, les changements d'usages concerneront vrai-semblablement, entre autres, le glissement des périodes de fréquentation de certains types de courses [c'est déjà le cas] et la valorisation de certains itinéraires au détriment d'autres jusqu'ici classiques [exemple du *Pelvoux* : couloir Coolidge vs rochers rouges]. La problématique de fragilisation d'édifices rocheux [parfois conséquents] dans les zones concernées par la déstabilisation du pergélisol [permafrost] ne devrait pas aller en s'arrangeant. Une attention toute particulière devra nous requérir dans notre appréhension du contexte montagnard dans son ensemble et plus spécifiquement aux périodes de changement marqué [typiquement le coup de chaud traditionnel de la bascule juillet/

août qui tend à prendre des formes plus diffuses avec l'alternance des épisodes de canicule de plus en plus précoces].

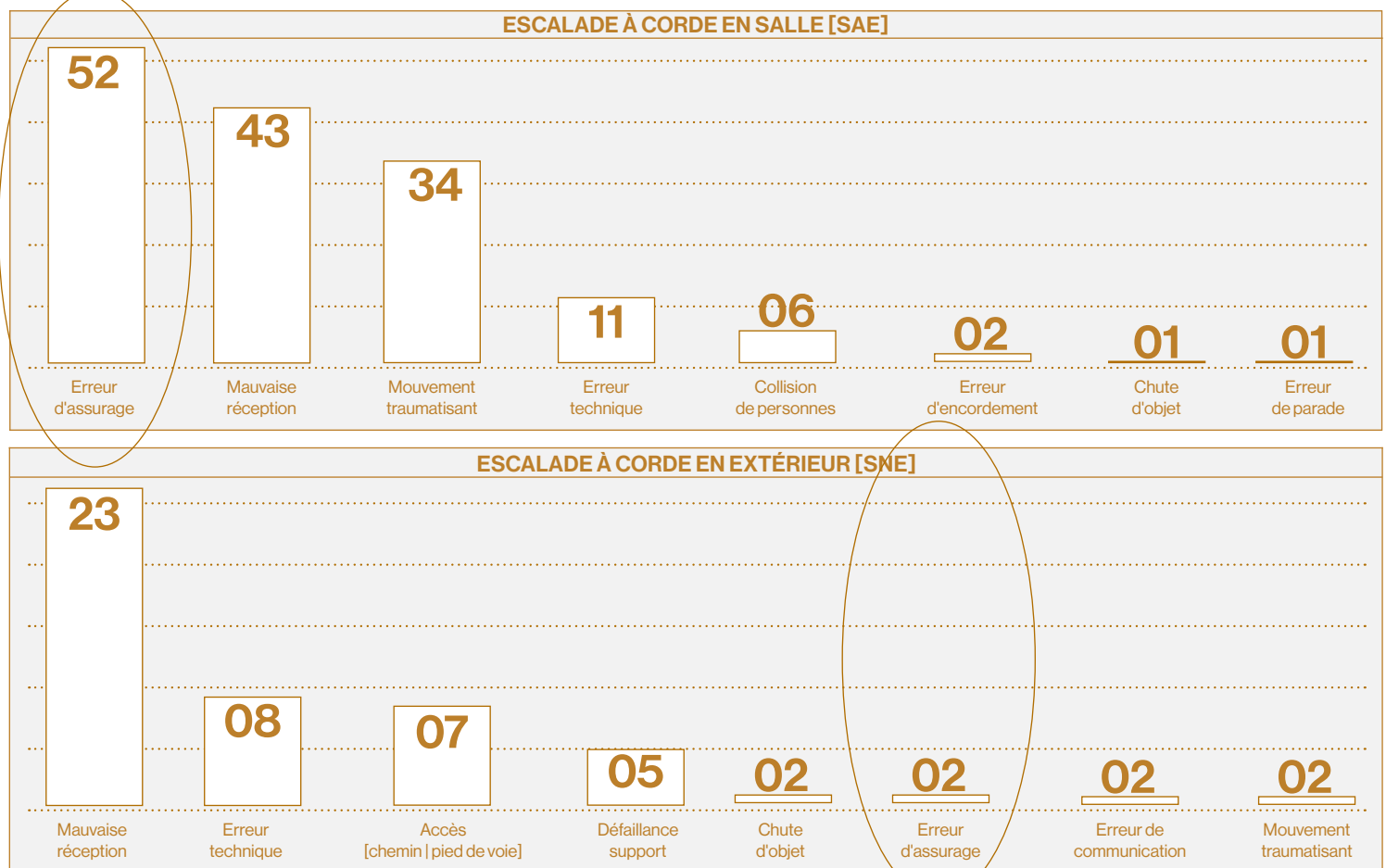
En canyon encore, nous avons pu constater la saison dernière une multiplication d'arrêtés d'interdiction concernant la fréquentation de certains massifs, tantôt en raison du risque incendie, tantôt du fait du [trop] faible niveau et de l'assèchement de certains cours d'eau. Là encore, les usages évolueront vraisemblablement avec des fréquentations plus précoces de certains itinéraires, de coutume réalisés aux périodes d'été, qui intégreront conséquemment de nouveaux critères et paramètres [exemple des canyons de régime nivo-glaciaire dont la fréquentation précoce rend d'autant plus prégnante la question de la variation de débit en fonction de l'heure dans la journée].

La liste n'est de toute évidence pas exhaustive mais elle indique la nécessité d'une prise de conscience collective autant qu'individuelle avec un accent mis sur la sensibilisation et la formation. N'oublions pas qu'en nous emparant activement de ces questions (dans nos pratiques individuelles, dans les clubs ou dans le cadre de formations), plutôt que de subir passivement, nous pouvons agir à notre échelle de manière responsable en investissant notamment le rôle de relai de sensibilisation, en étant créatifs et en multipliant les initiatives. N'hésitez pas à nous communiquer et donc à mutualiser vos expériences en ce sens, nous saurons y être attentifs et attentives.

4 ERREURS D'ASSURAGE ET SYSTÈMES D'ASSURAGE EN ESCALADE : DÉCOUVREZ LES CHIFFRES

4.1 INTRODUCTION

Les erreurs d'assurance deviennent, cette saison, la première cause d'accidents d'escalade à corde en salle chez nos licenciés. C'est le tiers des accidents d'escalade à corde en salle [52 accidents sur 150] et le quart des accidents d'escalade à corde au total : 54 cas sur 201 accidents d'escalade à corde [SAE+SNE].



Le dossier de notre précédente LPS interrogeait sur le lien entre erreur d'assurance et système d'assurance. À cette fin, la fédération recense, depuis la saison 2024—2025, le type de système d'assurance utilisé par les licenciés dans le cadre de leurs déclarations d'accident :

- SAM : Système d'assurance manuel [plaquette, tube, seau, panier]
- SABA : Système d'assurance à blocage assisté [Grigri, Birdie, Matik, Pinch...]
- SAFA : Système d'assurance à freinage assisté

[Smart, ATC Pilot, Jul, Click'up...]

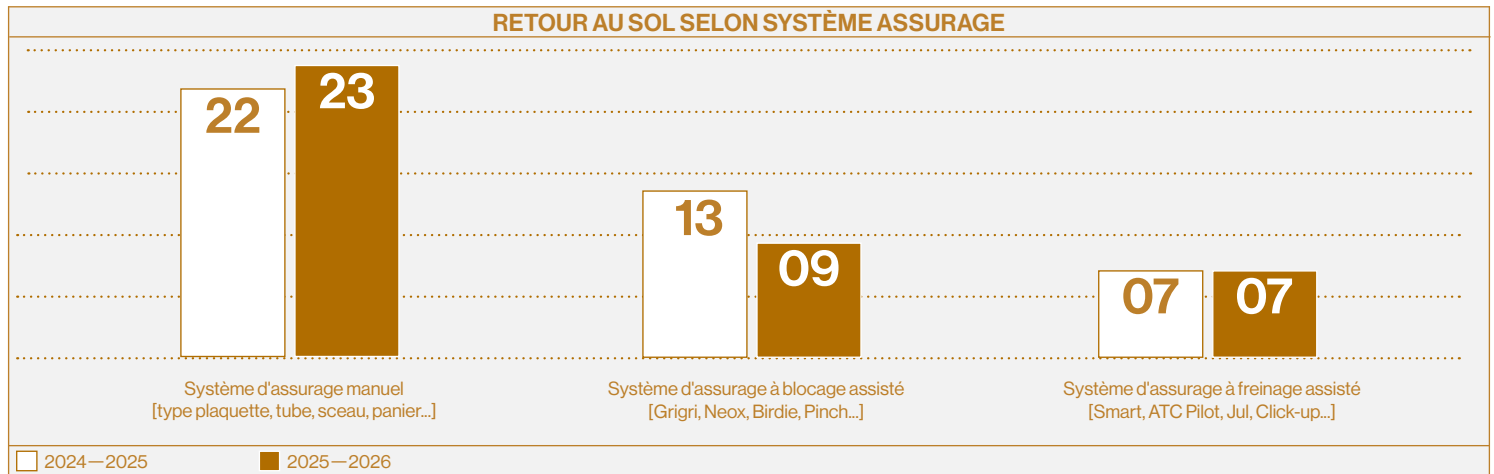
Quelques tendances étaient déjà observables, mais le volume d'accidents étudiés [seulement une cinquantaine de cas, sur une seule saison] invitait à la prudence. Les observations faites sur cette seconde saison viennent néanmoins confirmer les premières tendances observées.

4.2 LES CHIFFRES PAR SYSTÈME D'ASSURAGE SUR DEUX SAISONS SPORTIVES [SAISON 2024—2025 ET SAISON 2025—2026]

[Précision concernant les chiffres présentés]

Cette analyse se concentre sur les erreurs d'assurance impliquant un retour au sol de la personne qui grimpe. Les erreurs d'assurance de type "trop sec / trop loin du mur..." [mais chute stoppée], quoique minoritaires

au total, sont ainsi exclues. Ceci pourra expliquer aux regards les plus avertis l'écart observable avec les chiffres de nos graphiques précédents.



Les SAM sont-ils plus à risque ?

On note une prévalence des erreurs d'assurance au SAM : Système d'assurance manuel [plaquette, tube, seau, panier], représentés dans plus de la moitié des erreurs d'assurance issues des déclarations

de nos licenciés. [22 des 42 cas (52%) sur la saison 2024—2025, 23 des 39 cas (59%) sur la saison 2025—2026].

Mais pour une lecture complète, ces chiffres seraient à confronter au taux d'usage de chaque famille d'appareils chez nos licenciés.

4.3 LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE OUVERTE À TOUTES ET TOUS SUR LES SYSTÈMES D'ASSURAGE EN ESCALADE

Pour mettre en perspective ces chiffres d'accidents avec les usages réels, la fédération invite ses licenciés et licenciées à participer à notre grande enquête sur les systèmes d'assurance en escalade. Scannez le QR code ci-dessous pour participer ou rendez vous sur ce [lien](#). Et parlez-en autour de vous.

Enquête sur les systèmes d'assurance



4.4 PAS DE BON GRIMPEUR OU DE BONNE GRIMPEUSE SANS UN BON ASSUREUR OU UNE BONNE ASSUREUSE!

Avec cette maxime, nous tenons à rappeler que l'assurance est une compétence fine et technique qui suppose un apprentissage méthodique et que nos encadrants ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus d'acquisition. Il ne s'agit pas juste de faire contre-poids de manière passive mais bien de cultiver un savoir-faire fondamental qui suppose en premier lieu une compréhension des différentes phases de l'assurance :

Au départ : parade efficace avant le clippage du premier point
Jusqu'au 3^e point à minima : très proche du pied de voie, légèrement décalé de l'axe du grimpeur ou de la grimpeuse et grande réactivité tant qu'on n'a pas évacué le risque de retour au sol
Durant toute la voie : vigilance permanente [regard porté au grimpeur ou à la grimpeuse, posture stable, prêt ou prête]
Au relais : vigilance particulière et communication efficace lors des manip' [manip' de haut de voie notamment. En aucun cas l'assureur ou

l'assureuse ne peut s'autoriser à lâcher la corde durant la réalisation de la manip du grimpeur ou de la grimpeuse —sauf à avoir sécurisé la corde par une clé de blocage— et ce, quelque soit son système d'assurage [y compris SABA] — (cf. encart dans nos REX SNE).

Cette maîtrise technique s'affine et se perfectionne tout au long de son parcours de progression dans la pratique, notamment dans les situations plus complexes qui demandent une appréciation fine des configurations, une évaluation des réponses possibles et une capacité à réagir avec promptitude [gestion d'une chute avec présence de vire par exemple].

Rappelons pour finir :

- Que la qualité de l'assurage est partie intégrante de la performance et que pour s'engager à son plein potentiel dans le crux d'un projet, le grimpeur ou la grimpeuse a besoin de s'alléger de la charge mentale que peut représenter la chute en s'en remettant pleinement à son ou sa partenaire de cordée.
- Et qu'une parfaite connaissance/maîtrise de l'appareil utilisé [SAM, SABA, SAFA] est essentielle pour prétendre à prendre en charge de manière satisfaisante la sécurité de nos grimpeurs et de nos grimpeuses.

4.5 __ TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES D'ASSURAGE : MISE À JOUR 2026

La fédération poursuit ainsi son effort d'information/sensibilisation auprès des licenciés et vous informe d'une mise à jour du [📄]—**Tableau des systèmes d'assurage en escalade sportive**

Cette version 2026 intègre les nouveautés fabricants parues depuis la précédente publication [Mammut Assist Belay Resistor et GriGri+2] et restructure le volet technique dédié aux *Dispositifs d'augmentation de la friction* [compensateurs de poids].

Rappelons qu'une affiche A4 destinée au panneau d'affichage de vos clubs est [📄]—**disponible en téléchargement** dans la rubrique dédiée à l'assurage depuis la page [📄]—**Fiches techniques/escalade** du site [📄]—**www.ffme.fr**. À compléter de [📄]—**l'affiche Sécurité FFME**, pour un accès direct à toutes nos règles et recommandations de pratique sur la [📄]—**page sécurité** du site www.ffme.fr.

Rappel également à notre publication précédente :
[📄]—**Vigilance assurage — deux règles d'or quand on découvre un nouvel appareil**



Rappel ci-dessous de la précédente LPS n°13 d'octobre 2025.

TABLEAU COMPARATIF DES SYSTÈMES D'ASSURAGE EN ESCALADE

Chacun connaît les gestuelles d'assurage dites "conventionnelles", héritées des Systèmes d'Assurage Manuel [SAM] :

- [📄]—**Assurage en 5 temps (moulinette)**
- [📄]—**Assurage du leader (tête)**
- [📄]—**Assurage en 3 temps (descente)**

La multiplicité des Systèmes d'Assurage à Freinage/Blocage Assisté [SAFA/SABA] introduit aujourd'hui de nouvelles gestuelles, pas toutes connues, et/ou maîtrisées des pratiquants.

Dans une volonté de leur permettre d'établir un choix éclairé, la FFME a dressé une liste des principaux appareils disponibles sur le marché [📄]—**lien vers la page du comparatif**; avec comme angle de classement la gestuelle d'assurage associée.

Ce comparatif ne recense pas moins de sept gestuelles d'assurage différentes d'assurage en tête, et cinq variantes pour la descente.

La caractéristique commune à tous ces appareils étant d'apporter une sécurité passive additionnelle, dont on rappellera qu'elle ne pourra jamais se substituer à la vigilance, en toutes circonstances, de l'assureur | assureuse.

📄 Cette liste n'est pas un guide d'achat.

📄 Les appareils ici listés sont ceux disponibles sur le marché à date de publication de ce comparatif. Celle-ci pourra évoluer au gré des entrées/sorties de systèmes d'assurage au catalogue des fabricants.

5 __ RÈGLES DE SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES

5.1 __ ESCALADE : MISE À JOUR DES RÈGLES D'ORGANISATION ESCALADE

Le conseil d'administration de la FFME a validé en juin une actualisation des [📄]—**règles d'organisation et d'encadrement des séances et sorties en escalade**. Cette mise à jour se veut avant tout un exercice de clarification :

- Définitions affinées entre séance encadrée/ séance organisée [par un club]
- Précisions des rôles du ou de la responsable de séance et de l'encadrant ou l'encadrante

Cette mise à jour apporte également des réponses et outils concrets pour nos clubs :

- Tableau de synthèse des exigences et recommandations

- Ratio d'accueil et d'encadrement
- Précisions concernant les procédures de déclaration d'accident et de stages avec mineurs

Document à retrouver sur la [📄]—**page sécurité** du site www.ffme.fr.

6 RAPPEL DES ACTUALITÉS "SÉCURITÉ" DIFFUSÉES CES DERNIERS MOIS

PUBLICATION 1 Quelques conseils pour profiter pleinement de vos sessions de blocs en extérieur

[+ — Quelques conseils pour profiter pleinement de vos sessions de blocs en extérieur - FFME]

Newsletter Direct Info novembre 2025 licenciés

PUBLICATION 2 Lettre sécurité hivernale

Rappel des fondamentaux pour vous faire plaisir pendant l'hiver.

[+ — LETTRE-secu-hivernale-novembre-25.pdf]

Newsletter Direct Info décembre 2025 licenciés

PUBLICATION 3 Affiche clubs pour le tableau comparatif des systèmes d'assurage en escalade

Liste des principaux systèmes d'assurage disponibles sur le marché, accompagnés de leurs notices et tutoriels d'utilisation.

[+ — Affiche format A4 — tableau comparatif des systèmes d'assurage en escalade sportive]

Newsletter Direct Info décembre 2025 structures

PUBLICATION 4 Vigilance sécurité escalade : nœud magique et manip' de haut de voie

Révisions des cas d'usage et réalisation du nœud magique et de la manip' de haut de voie.

[+ — Vigilance sécurité escalade - FFME]

Newsletter Direct Info mars 2026 licenciés

PUBLICATION 5 Les accès en milieu naturel : de la banalité à l'accident grave

[+ — Les accès en milieu naturel : de la banalité à l'accident grave! - FFME]

Newsletter Direct Info avril 2026 licenciés

PUBLICATION 6 Sécurité en escalade en milieu naturel | sécurité de pratique canyon au printemps

Rappel des fondamentaux.

Newsletter Direct Info mai 2026 licenciés

PUBLICATION 7 Sécurité de pratique de l'alpinisme

[+ — Sécurité de pratique de l'alpinisme - FFME]

Newsletter Direct Info juillet 2026 licenciés

7 VOS OUTILS AU QUOTIDIEN

7.1 DÉCLARATION D'ACCIDENT : COMMENT FAIRE ?

Dans les 5 jours suivant l'accident, renseignez le formulaire de déclaration d'accident en ligne, accessible depuis votre espace personnel myFFME. Rendez-vous dans l'onglet *Ma licence* puis dans *Déclarer un accident*. En cas d'impossibilité majeure, le club peut également remplir la déclaration d'accident au format papier. [+ — Procédure détaillée]

Prenez le temps de remplir chacune des informations. Celles-ci permettent :

- À l'assureur : de réaliser une expertise adaptée de votre dossier
- À la FFME : d'étudier l'accidentalité fédérale afin de mettre en place des actions de prévention

7.2 ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : À QUOI ÇA SERT ?

L'assurance individuelle accident [IA], aussi appelée assurance dommages corporels, a vocation à intervenir lorsque l'assuré est victime d'un dommage et qu'aucun tiers responsable ne peut être identifié comme étant à l'origine du dommage. Cette assurance est facultative, mais vivement conseillée par la FFME. Elle sert à réparer les conséquences dommageables [frais médicaux, invalidité, décès, frais annexes...] consécutives à l'accident. En fonction du dommage subi, les frais peuvent être très importants, d'où l'intérêt de telles garanties. Mais cette assurance permet également le remboursement du reste à charge non pris en compte par la sécurité sociale ou votre mutuelle même pour les accidents moins graves [exemple : reste à charge pour de l'imagerie médicale].

Vous retrouvez ces compléments d'assurance sous le nom de Base, Base + ou Base ++. Vous pouvez y souscrire auprès de votre club ou directement sur votre espace myFFME. En 2026-2027, ces compléments d'assurance coûtent respectivement 8€, 11€ ou 18€ l'année selon l'option choisie. Si vous disposez d'autres assurances, assurez-vous que la pratique de l'escalade n'est pas une condition excluante de votre contrat.

Rappel pour les clubs : Le Code du Sport précise que vous avez l'obligation d'informer vos adhérents et adhérentes qu'il leur est possible de souscrire à une assurance individuelle accident. Une fois cette information transmise, chacun est libre de choisir d'y souscrire ou non.

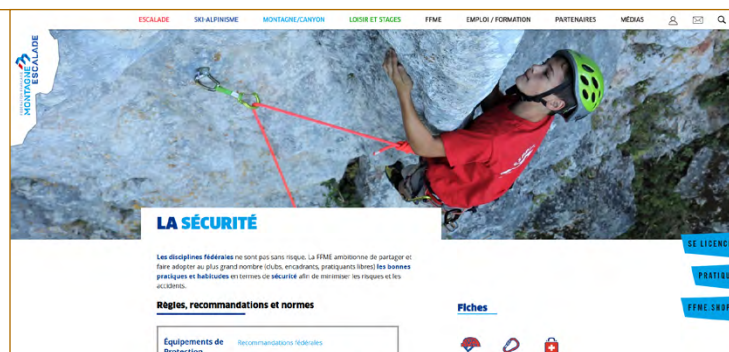
[+ — Détail des garanties]

7.3 RÈGLES ET RECOMMANDATIONS, AFFICHES SÉCURITÉ : OÙ LES TROUVER ?

L'ensemble des ressources "Sécurité" traitées dans cette Lettre sécurité sont disponibles à tout moment sur le site ffme.fr, rubrique Sécurité [+ — <https://www.ffme.fr/ffme/securite/>]

- Règles de sécurité
- Règles d'organisation
- Recommandations d'encadrement
- Recommandations d'ouverture d'itinéraires
- Gestion des EPI

Les vidéos et fiches pratiques des manip' les plus courantes dans la rubrique *Fiches techniques* [+ — <https://www.ffme.fr/ffme/fiches-techniques/>]. Notamment la [+ — vidéo sécurité enrouleur].



Les archives des précédentes Lettres sécurité [🇫🇷] — <https://www.ffme.fr/lettre-prevention-securite/>

Les Retours d'expériences [🇫🇷] — <https://www.ffme.fr/rex/>

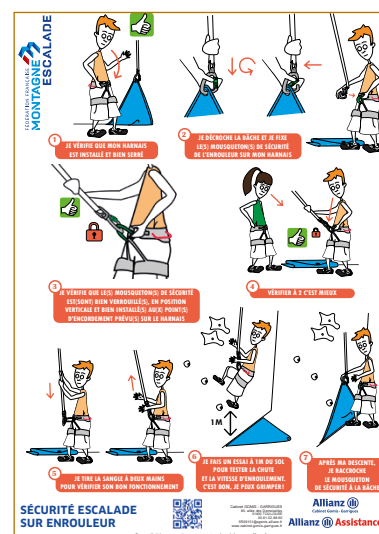
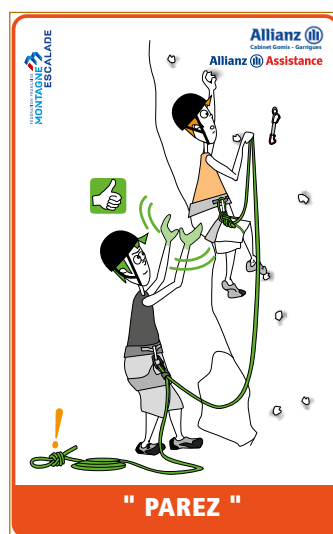


Les affiches et affichettes sécurité au format PDF

- Affiches au format PDF :
 - [🇫🇷] — Difficulté]
 - [🇫🇷] — Bloc]
 - [🇫🇷] — Escalade sur enrouleur]
- Affichettes au format PDF :
 - [🇫🇷] — Difficulté]
 - [🇫🇷] — Bloc]

Les publications FFME et affichettes au format "physique" [pour installer sur le mur] :

- Affiches et affichettes [🇫🇷] — <https://www.ffme.shop/recherche?controller=search&s=Affiche+de+sécurité>



FFME.SHOP
La place de marché
de la montagne et de l'escalade

7.4 __ FICHES MÉDICALES PREMIERS SECOURS EN MONTAGNE

Pour nos activités de montagne, la fédération a mis à disposition cette année en collaboration avec plusieurs partenaires des fiches de premiers secours adaptées aux activités en montagne, désormais disponibles en ligne et gratuitement. Elles constituent un outil concret pour renforcer la sécurité des pratiquants lors des sorties. Liens ci-dessous :

- [🇫🇷] — <https://www.ffme.fr/premiers-secours-en-montagne-des-fiches-essentiels-pour-les-pratiquants/>
- [🇫🇷] — Fiches premier secours]